

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'intégration régionale du Maroc en Afrique

Pour une stratégie au service d'un
développement durable avec l'Afrique

Auto-Saisine n°46/2020

Avis

du Conseil Economique, Social et Environnemental

L'intégration régionale du Maroc en Afrique

Pour une stratégie au service d'un
développement durable avec l'Afrique

Conformément à l'article 6 de la loi organique n°128-12 relative à son organisation et à son fonctionnement, le Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) s'est autosaisi aux fins de produire un rapport sur le sujet de l'intégration régionale du Maroc en Afrique.

A cet égard, le Bureau du Conseil a confié à la Commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques l'élaboration dudit rapport.

Lors de sa 109^e session ordinaire, tenue le 30 avril 2020, l'Assemblée Générale du CESE a adopté à l'unanimité le rapport intitulé « L'intégration régionale du Maroc en Afrique : Pour une stratégie au service d'un développement durable avec l'Afrique » dont a été extrait cet avis.

ACRONYMES

ACP	Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ALE	Accord de Libre Echange
AMCI	Agence Marocaine de la Coopération Internationale
AMDIE	Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations
APE	Accords de Partenariat Economique
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASMEX	Association Marocaine des Exportateurs
AUA	Association des Universités Africaines
BAD	Banque Africaine de développement
BRVM	Bourse régionale de valeurs mobilières des Etat d'Afrique de l'Ouest
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CCG	Caisse Centrale de Garantie
CCSR	Commission Climat pour la Région du Sahel
CCSIS	Commission du climat pour les petits États insulaires
CEA	Commission des Nations unies pour l'Afrique
CEA	Communauté Economique Africaine
CEDEAO	Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire des Etats d'Afrique Centrale
CEN SAD	Communauté des Etats Sahélo-sahariens
CES	Conseil Economique et Social
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental du Royaume du Maroc
CER	Communauté économique régionale
COI	Commission de l'Océan Indien
COMESA	Marché Commun de l'Afrique orientale et australe
CNUCED	Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement
CTC	Convention Commerciale et Tarifaire

ECOSOC	Economic Social & Cultural Council of the African Union
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique
IDE	Investissement direct étranger
IGAD	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
IRB	Internal Ratings-Based
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains Résidant à l'Etranger
MAD	Dirham marocain
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MICEVN	Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie verte et Numérique
NPF	Nation la Plus Favorisée
OC	Office des Changes
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	Office Chérifien des Phosphates
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
PDIA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PIB	Produit Intérieur Brut
RAM	Royal Air Maroc
RUSTA	Réseau des Universités des sciences et technologiques des pays d'Afrique au sud du Sahara
SADC	Communauté du développement de l'Afrique australe
SMAEX	Société Marocaine d'assurance à l'exportation
SGPC	Système Global de Préférences Commercial entre Pays en Développement
TEC	Tarif Extérieur Commun
TICAD	Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique
TPE	Très Petite Entreprise

PME	Petite et Moyenne Entreprise
UA	Union africaine
UCESA	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique
UE	Union européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
ZLE	Zone de Libre Echange
ZLECAf	Zone de Libre Échange Continentale Africaine

Synthèse

Le rapport du Conseil Economique, Social et Environnemental sur «l'intégration économique régionale du Maroc en Afrique», élaboré dans le cadre d'une auto-saisine, met en avant des recommandations pour relever le défi de notre intégration en Afrique et en faire un levier de développement durable bénéfique pour notre pays et ses partenaires africains.

Ce rapport a été réalisé en s'appuyant sur une approche participative associant les principaux acteurs publics et privés concernés¹ (départements ministériels, institutions nationales et établissements publics, secteur privé, associations et ONG, organismes internationaux, centres de recherche et experts en la matière) en vue de couvrir l'ensemble des dimensions à caractère économique, social et environnemental de l'intégration.

Le Maroc a engagé, au cours des vingt dernières années, une politique de coopération volontariste avec les pays africains, orientée vers la responsabilité partagée et la solidarité. Plusieurs initiatives, dans ce sens, ont été mises en place parmi lesquelles il est permis de citer, l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, l'accès au Maroc des produits de certains pays d'Afrique en exonération des droits de douane, l'octroi de bourses au profit des étudiants africains et une politique migratoire favorable ayant permis de régulariser, depuis 2014, la situation de plus de 50 000 ressortissants africains. De même, une priorité a été accordée au développement de stratégies régionales dans le domaine de l'environnement afin d'améliorer la résilience africaine face au changement climatique à l'instar du «Fonds bleu pour le bassin du Congo», de la «Ceinture Bleue», de «l'Initiative Triple A», etc.

En dépit de ces efforts louables et des résultats positifs réalisés, les retombées de ces partenariats n'ont pas encore atteint tous les objectifs visés et restent manifestement en-deçà des opportunités qu'offre l'intégration régionale en matière de développement économique et d'aspiration des populations. Le niveau des échanges commerciaux du Maroc avec les pays d'Afrique, ne dépassant pas 4% de l'ensemble de nos échanges, ne reflète pas le véritable potentiel existant en matière de coopération économique et des complémentarités à mettre en place. Les chaînes de valeurs régionales avec les partenaires africains restent également limitées et dépendent quasi-exclusivement des filières étrangères, privant ainsi les économies africaines d'une valorisation génératrice d'emplois localement, de valeur ajoutée et de transferts de technologie.

Pour réussir notre intégration régionale, le CESE recommande d'adopter le co-développement comme mode d'action pour promouvoir un partenariat mutuellement avantageux pour le Maroc et ses partenaires africains et ce, conformément à la Vision éclairée de Sa Majesté le Roi.

L'approche préconisée vise à assurer un caractère à la fois global, cohérent, inclusif et pragmatique au processus d'intégration et s'articule autour de quatre axes majeurs :

Le premier axe «d'ordre stratégique» vise à ériger l'intégration régionale du Maroc en Afrique comme une priorité cardinale. A cet égard, le Conseil recommande de :

- développer une stratégie dédiée à l'intégration du Maroc en Afrique en concertation entre les secteurs public et privé tout en privilégiant une approche intégrée ;

1- Cf. liste des organismes auditionnés en annexe 1

- renforcer la diplomatie économique en intégrant de manière très visible, dans l'agenda diplomatique, des questions d'ordre économique, en particulier l'accompagnement des opérateurs marocains en Afrique ;
- valoriser et professionnaliser la fonction de conseiller économique et celle de conseiller culturel au niveau des missions diplomatiques du Maroc en Afrique ;
- créer des mécanismes de concertation régulière entre le ministère chargé des affaires étrangères et de la coopération et les représentants du secteur privé (forum annuel, rencontres sectorielles, etc.).

Le deuxième axe «intégration régionale et continentale» a pour objet de renforcer les instruments d'intégration aux plans régional et continental et d'apporter de la cohérence et de la complémentarité entre les différents partenariats existants. Sur ce point, l'avis du CESE recommande notamment de :

- parachever le processus de ratification de l'accord relatif à la ZLECAF et développer des coopérations avec les communautés économiques régionales (CER) ;
- adopter un mécanisme régional d'appréciation du risque souverain des pays africains afin de réduire le coût de l'emprunt et favoriser des financements économiquement soutenables ;
- créer des chaînes de valeur régionales à forte valeur ajoutée et à fort impact social sur les populations en particulier dans les domaines de l'agro-industrie, le textile, l'industrie automobile, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'innovation, l'industrie culturelle et le développement durable ;
- faciliter la mobilité des étudiants africains et encourager la reconnaissance mutuelle des diplômes entre pays africains ;
- faire de la région de Dakhla-Oued Ed-Dahab, dans le sens des recommandations du CESE sur le nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, un hub africain.

Le troisième axe «coopération bilatérale» a pour objectif d'opérationnaliser et de renforcer les instruments de coopération au plan bilatéral. Il vise à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact des accords établis avec les partenaires africains. Le CESE préconise notamment sur cet axe de :

- faire un bilan régulier de l'impact de chaque accord sur le développement des relations économiques et commerciales du Maroc avec l'ensemble de ses partenaires ;
- faire un bilan de l'initiative marocaine envers les 33 pays africains les moins avancés (PMA) et en adapter le contenu dans la perspective d'une plus grande intégration des opérateurs marocains dans les chaînes de valeur africaines.

Le quatrième axe «outils d'accompagnement» propose des actions transversales qui se déclinent en quatre piliers : un réseau de transport efficace et abordable, des outils financiers adaptés et l'amélioration du droit des affaires, le renforcement des capacités et le soutien de l'Etat aux investisseurs. A cet égard, le CESE recommande notamment de :

- lier l'aide au développement au transfert de savoir-faire et au soutien de programmes de formation d'excellence ;

- mettre en place un fonds d'investissement public destiné à l'Afrique et servant de levier pour le financement de projets de développement ;
- mettre en place un centre d'accompagnement à l'internationalisation des entreprises marocaines en particulier pour les PME.

Le CESE a également recommandé la mise en place de stratégies régionales intégrées dans le domaine de la santé, la recherche et l'industrie pharmaceutique. Ces recommandations constituent, dans un contexte de crise planétaire due à la pandémie de la COVID-19, une réponse adaptée de nature à fédérer les efforts et les moyens, promouvoir des chaînes de valeur régionales *et in fine* renforcer la résilience des pays d'Afrique face aux crises régionales et mondiales d'ordre économique, sanitaire et environnemental.

Introduction

L'enracinement africain du Maroc a une profondeur historique, à travers les échanges spirituels, culturels et commerciaux, qui remonte à plusieurs siècles. Il s'est poursuivi pendant la période de décolonisation des Etats africains lorsque Feu Sa Majesté le Roi Mohammed V réunissait en 1961 des Chefs d'Etats du continent en vue d'adopter la charte dite de Casablanca visant à renforcer l'unité africaine.

Cette vocation africaine a été redynamisée au cours des vingt dernières années et s'inscrit désormais dans le cadre d'un partenariat aussi stratégique que pragmatique avec deux objectifs:

- participer activement au développement africain en tant qu'acteur de premier plan ;
- et proposer une approche basée sur le principe du co-développement qui vise à favoriser la paix et la sécurité, à promouvoir une croissance partagée et une solidarité entre pays d'Afrique.

Les politiques de coopération mises en place par le Maroc depuis le début des années 2000 ont tout d'abord favorisé une coopération active dans le domaine académique et technique avec des effets associés comme le partage de l'expertise marocaine dans des secteurs socio-économiques notamment dans la formation, la santé, l'agriculture, les services urbains et les infrastructures. Elles ont ensuite participé à la densification des liaisons aériennes, à l'évolution des échanges commerciaux et à la réalisation d'investissements importants dans le domaine bancaire, des télécoms et de l'immobilier.

Le Maroc a engagé également une politique de coopération orientée vers la responsabilité partagée et la solidarité. Plusieurs initiatives, dans ce sens, ont été mises en place parmi lesquelles : l'annulation de la dette des pays africains les moins avancés, l'accès au Maroc des produits de certains pays d'Afrique sans droits de douane, l'octroi de bourses d'étude et la mise en place d'une politique migratoire favorable qui a permis de régulariser la situation d'environ 50 000 ressortissants africains depuis 2014. Une priorité a également été accordée au développement des stratégies régionales dans le domaine de l'environnement avec pour objectif d'améliorer la résilience africaine face au changement climatique (financement bleu du bassin du Congo, ceinture bleue, initiative triple A, etc.).

En dépit de ces efforts louables et des résultats positifs réalisés, les retombées de ces partenariats n'ont pas encore atteint tous les objectifs visés et restent manifestement en-deçà des opportunités qu'offre l'intégration régionale en matière de développement économique et d'aspiration des populations. Le niveau des échanges commerciaux du Maroc avec les pays d'Afrique, ne dépassant pas 4% de l'ensemble de nos échanges, ne reflète pas le véritable potentiel et les complémentarités à mettre en place. Les chaînes de valeurs régionales avec les partenaires africains restent également limitées et dépendent quasi-exclusivement des filières étrangères, privant ainsi les économies africaines d'une valorisation génératrice d'emplois localement, de valeur ajoutée et de transferts de technologie.

Globalement, l'intégration régionale demeure un défi en Afrique qui nécessite un effort permanent d'harmonisation des politiques commerciales et économiques et la mise en place des stratégies d'intégration à la fois dynamique et viable.

A titre d'exemple, le processus d'intégration économique dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) a peu évolué, depuis la date de sa création en 1989, entravé par de nombreux obstacles, à commencer par l'absence de libéralisation du commerce de marchandises ou encore les frontières terrestres fermées entre l'Algérie et le Maroc. De même, le processus d'intégration du Maroc à la CEDEAO est encore au stade d'étude de l'évaluation de l'impact.

Au plan national, l'ambition de l'intégration régionale du Maroc en Afrique nécessite le développement d'une stratégie intégrée dédiée, appuyée par des outils adaptés, afin de renforcer les effets des initiatives développées par le Maroc pour accélérer son intégration régionale. Cela est accentué par l'absence d'une planification stratégique avec les autres pays pour conduire des programmes communs dans les domaines de l'éducation, du transport, de l'énergie, de l'industrie, de la santé, du tourisme et de la culture.

D'autres contraintes d'ordre structurel limitent aussi les perspectives de cette intégration. Elles sont liées au faible niveau d'industrialisation du continent, à la faible création de valeur ajoutée ainsi qu'à la qualité des infrastructures qui reste globalement insuffisante et orientée vers les besoins des marchés extra-africains.

Pour relever le défi de l'intégration régionale du Maroc et en faire un levier de développement durable bénéfique pour le Maroc et ses partenaires africains, le CESE prône, tout en s'appuyant sur la Vision éclairée de sa Majesté le Roi, d'adopter le co-développement comme mode d'action pour promouvoir un partenariat mutuellement avantageux en termes de développement économique, de consolidation de la solidarité, de partage de savoir-faire et d'amélioration du bien-être des populations. Le concept de co-développement intègre les principes de capitalisation des solidarités, l'innovation et la croissance partagée selon une approche globale et pragmatique, à même de permettre aux pays d'Afrique de relever leurs nombreux défis et promouvoir leurs potentialités.

L'aboutissement de cette ambition nécessite la mise en place des politiques régionales intégrées et articulées avec les stratégies sectorielles développées par le Maroc. La réussite de cette démarche repose sur une synergie des partenariats, une coordination étroite dans l'intervention des différents acteurs publics et privés ainsi que la mise en place de mécanismes appropriés en matière de financement, d'infrastructure de transport, de renforcement des capacités humaines en veillant à consolider le rôle de la diplomatie économique.

Pour la réalisation de cette auto-saisine, le CESE s'est appuyé sur une approche participative associant les principaux acteurs publics et privés concernés (départements ministériels, institutions nationales et établissements publics, secteur privé, associations et ONG, centres de recherche et experts en la matière, organismes internationaux) en vue de couvrir l'ensemble des dimensions à caractère économique, social et environnemental de l'intégration.

Les travaux menés par le CESE se sont appuyés en premier lieu sur une analyse de l'intégration de l'Afrique à la fois sur le plan continental et régional. Cette analyse a permis de mettre en évidence les insuffisances qui ont limité les résultats escomptés de l'intégration aux plans économique et social. Ensuite, un «benchmark» des stratégies de coopération des principaux partenaires économiques d'Afrique a permis de dégager des enseignements sur l'approche et les mécanismes d'accompagnement les plus pertinents.

Dans un deuxième temps, l'analyse des relations économiques entre le Maroc et les autres pays d'Afrique a permis d'apprécier la position de la coopération économique du Maroc en Afrique, d'évaluer l'effectivité des accords économiques et d'identifier les contraintes, les atouts et les complémentarités existantes.

Sur la base de ces analyses, le CESE présente son approche pour améliorer le cadre d'intégration du Maroc en Afrique. Les opportunités et atouts qui peuvent donner de la consistance à cette approche sur le court et le moyen termes sont par la suite détaillés. Les recommandations formulées portent sur les outils d'intégration qui constitueraient les facteurs de succès.

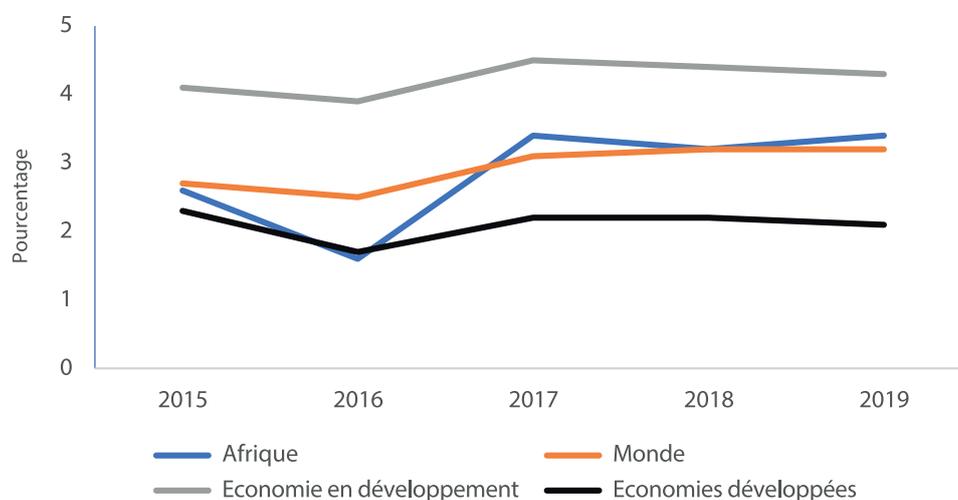
Les recommandations formulées confirment, dans le contexte actuel de la pandémie de la covid-19, la pertinence de mise en place de stratégies régionales intégrées qui visent à fédérer les efforts et les moyens, à promouvoir des chaînes de valeur régionales et à renforcer la solidarité entre pays d'Afrique face aux crises régionales et mondiales d'ordre économique, sanitaire et environnemental.

1. Quels défis pour l'économie africaine ?

Une économie extravertie et fortement dépendante de la demande étrangère

La croissance économique en Afrique reste marquée par une tendance à la hausse depuis près de dix ans avec un taux de croissance moyen supérieur à 3%. En 2019, cette croissance a enregistré un taux de 3,4% proche de celui de 2018 qui était de 3,2%.

Figure 1 : Croissance économique en Afrique en comparaison avec les économies en développement et développées.



Source : CEA, 2019

Toutefois, les projections initiales qui tablaient sur une croissance de 3,7% en 2020 (CEA, 2019) sont actuellement revues à la baisse en raison des impacts de la crise de la Covid-19. Les estimations préliminaires des conséquences de cette crise indiquent, dans le cas du scénario le plus probable², une baisse du taux de croissance du PIB de 2 à 3 points de pourcentage de certains pays comme le Sénégal, le Maroc, l'Afrique du Sud, la Côte d'Ivoire, l'Éthiopie et le Ghana voire une récession pour les pays pétroliers selon d'autres estimations³.

Globalement, la performance économique de l'Afrique reste dépendante de la conjoncture internationale en particulier de la demande extérieure notamment de la Chine qui continue à importer des matières premières, principales composantes des exportations africaines de marchandises.

D'autres risques peuvent fragiliser davantage les économies africaines. Elles sont liées aux changements climatiques⁴, à l'instabilité politique, aux conséquences de la crise sanitaire qui vient de se déclencher et aux problèmes de sécurité dans certains pays. Enfin, la montée rapide

2 - Estimation faite par la CEA. Mars 2020. Uneca.org

3 - Africa's Pulse 2020-Évaluation de l'impact du Covid-19 et des réponses politiques en Afrique subsaharienne. Rapport de la Banque mondiale. Avril 2020

4 - En 2019, plusieurs désastres naturels ont été enregistrés sur le continent africain : la Zambie et le Zimbabwe ont connu la pire sécheresse depuis 1981 ; les cyclones Idai et Kenneth ont dévasté des régions entières au Mozambique ; des invasions de criquets ont ravagé les récoltes d'Afrique de l'Est menaçant 20 millions de personnes de pénurie alimentaire.

de la dette publique que certains pays ont accumulée, soulève des inquiétudes par rapport à la réalisation des programmes d'investissement.

Une faible intégration de l'Afrique dans le commerce mondial des marchandises

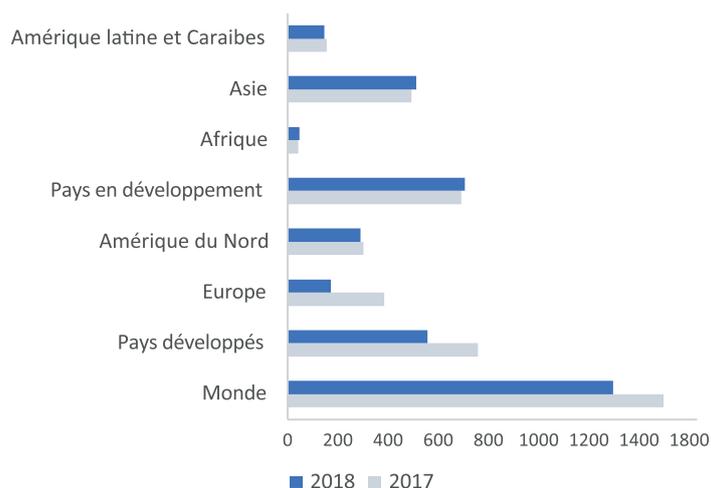
La structure des exportations africaines, encore dominée par les produits de base et les matières premières (combustibles, minerais et métaux, matières premières agricoles), explique sa faible participation dans le commerce mondial ne dépassant pas 2,5% (OMC, 2019). En comparaison avec d'autres régions du monde, l'Europe réalise 40%, l'Asie 28%, l'Amérique du Nord 14,5% et l'Amérique latine 5%.

Sa contribution au commerce international enregistre même une tendance à la baisse en valeur, passant de 3,5% en 2008 à 2,5% en 2018 (OMC, 2019), la plus faible de toutes les régions. En termes de volume, les exportations n'ont néanmoins pas baissé. Au cours de la même période, la part de l'Asie dans les exportations mondiales de marchandises a augmenté de 6 points passant de 28% en 2008 à 34% en 2018. Les principaux marchés d'exportation des produits africains sont principalement l'Europe (151 milliards d'euros⁵), la Chine (54 milliards US\$⁶) et l'Inde (37 milliards \$US⁷).

Faiblesse des flux d'investissements sur le continent africain

L'Afrique capte une part limitée des investissements directs étrangers (IDE) au niveau mondial, soit en moyenne 4 % des flux entrants et seulement 1% des flux sortants. L'Asie demeure le premier continent bénéficiaire des IDE et plus spécifiquement la Chine avec près de 139 milliards \$US.

Figure 2 : Evolution des IDE en milliard \$US



Source : CNUCED, 2019

5 - Source : Eurostat, 2019

6 - Source : CNUCED, 2019

7 - Source : CNUCED, 2019

Néanmoins, le flux des IDE vers l'Afrique a enregistré une augmentation de 11% en 2018 pour atteindre 46 milliards \$US en comparaison avec l'année 2016 alors qu'au niveau mondial, les IDE poursuivent une tendance à la baisse depuis 2016, chutant de 13% en 2018 pour s'établir à 1 300 milliards \$US (CNUCED, 2019).

Le paysage de l'investissement connaît des mutations avec la montée en puissance des pays émergents (Chine, Inde, Turquie) et de certains pays d'Afrique à l'instar du Maroc et de l'Afrique du Sud qui s'imposent progressivement comme une source importante d'IDE sur le continent. Les sources d'IDE traditionnelles parmi lesquelles les pays d'Europe sont, quant à elles, en baisse. Cet état de fait semble être lié entre autres à la capacité d'intervention des pays émergents dont les moyens mis en place sont importants et à technologie moins coûteuse et plus adaptable.

Un endettement en forte évolution et une appréciation contraignante du risque souverain

La dette publique des pays d'Afrique enregistre une forte hausse depuis dix ans. En 2018, la dette s'est élevée à 1 330 milliards \$US, soit 58 % du PIB continental contre 35% en 2008 (BAD, 2020). La dette publique de l'Afrique soulève plusieurs problématiques, en particulier celles de la supervision bancaire et l'appréciation du risque.

En premier lieu, l'appréciation des risques souverains par les institutions multilatérales est l'un des facteurs qui contribuent au renchérissement du coût de l'emprunt. En l'absence d'un mécanisme régional africain d'appréciation du risque, plusieurs banques internationales se réfèrent à la notation du risque établie par l'OCDE en application des directives des autorités de régulation nationale. Ces organismes de régulation sont pourtant autorisés⁸ à exercer leur pouvoir discrétionnaire et à fixer une pondération de risque inférieure.

De plus, le manque de prise en compte de certaines spécificités propres aux pays d'Afrique, dans l'analyse macro-économique pour l'appréciation du risque, notamment les chocs climatiques et sécuritaires ainsi que le besoin de développement, rend le coût d'emprunt élevé et contraignant.

La dette extérieure des pays d'Afrique soulève aussi la question de sa gouvernance en raison de non-publication, dans certains cas, de données sur le montant de la dette des entreprises publiques, pratique connue sous le nom de «dette cachée⁹».

Elle soulève également la question du niveau d'endettement vis-à-vis de la Chine qui détient 20%¹⁰ du stock de dette des pays d'Afrique en 2018, soit environ 132 milliards \$US depuis 2000. La Chine octroie des crédits assortis de faibles conditionnalités¹¹ en contrepartie d'un accès de ses entreprises ou de leurs associations aux projets d'investissement¹². Il arrive également que ces prêts soient liés à l'octroi de concessions pétrolières ou minières pour pallier l'insolvabilité de certains pays¹³.

8 - Référence au traitement des risques souverains dans le cadre des accords de Bale [bale.org/publ/qtrpdf/r_qt1312v.htm](https://www.bale.org/publ/qtrpdf/r_qt1312v.htm)

9 - Certains pays comme le Congo et le Mozambique ont omis de préciser les avances sur la production pétrolière ou minière accordées par des entreprises privées.

10 - Jubilee Debt Campaign britannique.

11 - Les conditions d'éligibilité sont moins contraignantes. Cependant, les taux d'intérêt des crédits accordés par la Chine sont considérés plus élevés que les bailleurs multilatéraux avec des durées de remboursement plus courtes qui alourdissent le fardeau budgétaire.

12 - La dette extérieure détenue par la Chine au Kenya et au Cameroun est estimée respectivement à 55% et 70%.

13 - Cette technique, baptisée « financement angolais », a été utilisée dans plusieurs pays riches en ressources naturelles, dont l'Angola, le Soudan et la RDC. Elle consiste à garantir les prêts par des produits dont l'exportation génère des devises.

Les conséquences de l'évolution de la dette des pays d'Afrique auxquelles s'ajoutent les conditions d'octroi des emprunts se traduisent, dans la majorité des cas, par la baisse des ressources destinées aux secteurs de la santé et l'éducation, le ralentissement des projets d'intégration régionale ainsi que par la faiblesse de compétitivité des infrastructures en raison du renchérissement du coût de leur réalisation.

Une faible industrialisation

Le niveau actuel d'industrialisation des pays d'Afrique est encore modeste, peu compétitif et dominé par le secteur manufacturier qui représente 11 % du PIB du continent. Il reste marginalement soutenu par les secteurs porteurs de croissance et créateurs d'emplois à l'instar de l'agro-industrie, de l'énergie, de la technologie et des services à forte valeur ajoutée.

Le besoin d'industrialisation de l'Afrique figure pourtant dans toutes les stratégies de développement en Afrique. Il s'agit en l'occurrence du programme d'action de la Banque africaine de développement (high five), de la stratégie de l'UA pour promouvoir une transformation économique sans exclus, des objectifs de développement durable et de la proclamation des Nations unies de la Troisième décennie pour le développement industriel de l'Afrique (2016-2025).

Les freins au développement d'une industrie à forte valeur ajoutée sont encore multiples. Ils résident dans le retard enregistré dans la numérisation et les technologies de la quatrième révolution industrielle et de la faible qualité des infrastructures énergétiques, de transport et de communication. A titre d'exemple, les infrastructures robotisées sont encore limitées et concentrées au niveau de certains pays d'Afrique du Nord, principalement au Maroc, en Tunisie, en Egypte et en Afrique du Sud.

Un partenariat diversifié mais peu équilibré

Depuis la fin des années 90, l'Afrique procède à l'élargissement de ses partenariats et améliore son attractivité sur le plan diplomatique et économique auprès des pays émergents : Chine, Inde, Russie, Turquie, Brésil, Malaisie, Indonésie et pays du Golfe.

Ces relations connaissent une transformation importante dans le sens où les liens économiques s'intensifient avec la Chine qui devient le principal partenaire commercial du continent africain. Le volume des échanges de la Chine avec l'Afrique a atteint 204 milliards US\$ en 2018¹⁴ et les investissements de ce pays de l'ordre de 36 milliards \$US, représentent 39% de l'investissement total en Afrique. Les investissements chinois destinés à l'Afrique dans les infrastructures, en particulier l'énergie et les transports, restent importants. Ils représentent 25% du total des financements extérieurs pour l'Afrique dans ces deux domaines.

En tant que bloc économique, l'UE reste le principal partenaire économique et bailleur de fonds du continent africain. Les relations sont dominées essentiellement par la négociation des Accords de Partenariats Économiques (APE) et les questions de commerce, de développement (éducation et jeunesse), de sécurité et de migration.

L'analyse des stratégies des principaux partenaires de l'Afrique indique la pertinence des approches qui s'appuient sur une stratégie claire et documentée intégrant les dimensions politiques, économiques et culturelles et assurant la participation à la fois des représentants du secteur public, privé et de la société civile. Elles s'appuient aussi sur l'efficacité des mécanismes

14 - Source : CNUCED, 2019

de suivi (forum, sommet, etc.) et de soutien au secteur privé national afin d'encourager l'investissement.

Une situation sociale marquée encore par la pauvreté et les inégalités

Malgré les progrès réalisés à ce jour dans le domaine de l'éducation¹⁵ et de la réduction de la pauvreté, d'importantes contraintes subsistent. Le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté est estimé à 390 millions et celui de pauvreté multidimensionnelle à 544 millions de personnes, soit 54% de la population africaine (BAD, 2019).

Les systèmes de santé sont également très fragiles et sous-dimensionnés¹⁶ (nombre de médecins, nombre de lits d'hôpitaux, taux d'équipement). Ils sont ainsi soumis à une forte pression lors des épidémies (Ebola, Covid-19).

D'une manière générale, les inégalités sont importantes en particulier en ce qui concerne le revenu et l'accès aux services publics. Le marché de l'emploi reste également caractérisé par un haut niveau de représentation du secteur informel, estimé à environ 53% des activités non-agricoles, et un faible niveau de progression de l'emploi qui stagne autour de 0,2%. A signaler qu'environ trois quarts des emplois dans le secteur informel sont des femmes.

Une forte urbanisation

L'urbanisation en Afrique enregistre une évolution importante avec un taux de croissance annuelle estimé entre 6% et 8%¹⁷. Cette évolution constitue un levier de transformation en raison des possibilités qu'elle offre en termes de prospérité et de bien-être à l'échelle locale et des opportunités de développement qu'elle engendre dans le domaine des BTP, des télécommunications, des services, etc.

Toutefois, les bénéfices économiques et sociaux de cette urbanisation demeurent limités en raison d'une faible planification et d'investissements insuffisants dans les infrastructures urbaines. Cette situation se traduit, d'une manière générale, par une cherté dans le logement qui coûte en moyenne 55%¹⁸ de plus aux populations africaines en comparaison avec d'autres régions des pays en développement. De même, elle engendre des contraintes en termes de mobilité et de gestion des services publics (assainissement, eau potable, logement social, etc.).

2. Quels enjeux pour l'intégration régionale en Afrique ?

Les pays africains ont adopté l'intégration économique régionale comme objectif majeur de leurs stratégies de développement aux fins d'accélérer et renforcer le développement économique et social et surmonter l'isolement de leurs économies. Selon la BAD¹⁹, une intégration régionale plus poussée en Afrique constitue un impératif pour créer des marchés suffisamment vastes et attractifs pour l'investissement et le commerce, deux facteurs nécessaires pour générer une croissance durable, créer des emplois et assurer la transition vers une croissance inclusive.

15 - Les travaux de la conférence internationale de financement du Partenariat mondial pour l'éducation ont indiqué en 2018 que l'Afrique subsaharienne est l'une des régions du monde où les gouvernements dépensent la plus grande part de leur budget pour leur système éducatif à l'exception du Libéria et le Sud-Soudan qui ont dépensé moins de 10 % de leur budget pour l'éducation.

16 - La Banque mondiale indique un taux moyen de 2,2 médecins pour 10 000 habitants en moyenne en Afrique sub-saharienne, contre 35 dans l'UE.

17 - ONU, 2017

18 - UNECA, 2018

19 - Politique et stratégie d'intégration régionale BAD, 2015

Dans le contexte africain, l'intégration régionale est une priorité du développement. Elle est consacrée dans le Traité d'Abuja²⁰ et le programme 2063 de l'Union africaine. Son processus vise la création de la Communauté économique africaine (CEA), selon une approche séquentielle en six étapes sur une période totale de 34 ans. L'objectif de la CEA est de transformer les économies africaines en une union économique et monétaire unique, avec une monnaie commune et une libre circulation des capitaux et des personnes. La réalisation de la CEA repose sur les progrès réalisés par les Communautés économiques régionales, qui sont considérées comme les principaux piliers du processus d'intégration de l'Afrique.

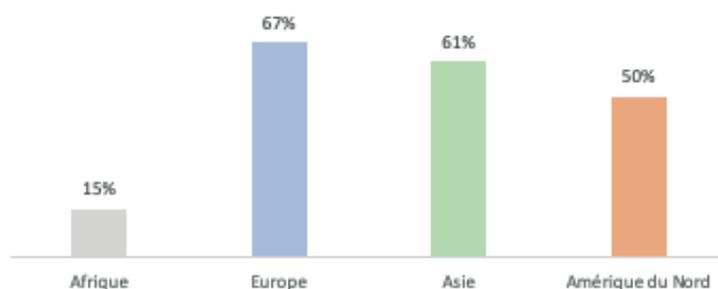
Manifestement, des progrès importants ont été réalisés en matière d'intégration en Afrique. Il s'agit en particulier de l'établissement des huit communautés économiques régionales (CER), de la libre circulation au sein de certaines CER, de la signature de la Zone de libre-échange (ZLE) tripartite²¹ COMESA-CAE-SADC et tout récemment de l'entrée en vigueur de la Zone de libre-échange continentale (ZLECAf).

Cette zone de libre-échange suscite des espoirs considérables en matière de création d'emplois, de réduction de la pauvreté et de prospérité pour le continent. Selon des estimations de la BAD²², l'élimination des barrières douanières entre tous les pays africains pourrait entraîner en 2022 une hausse de 52,3 % (soit un total de 34,6 milliards \$US) des échanges commerciaux intra-africains, par rapport à un scénario de référence de 2012.

Les succès de l'intégration régionale africaine sont toutefois mitigés. L'intégration dans le commerce, qui consiste à faire circuler plus librement des produits à l'échelle d'une région, affiche encore un score modeste de 0,382 sur 1 tandis que les infrastructures régionales, qui ont pour objet de connecter les pays, affichent un score de 0.22 sur 1²³, soit bien inférieure aux potentialités existantes.

A titre d'exemple, le niveau des échanges intra-africains, dont le taux se situe entre 15% et 18% selon la source²⁴ consultée, est relativement faible en comparaison avec d'autres régions du monde comme l'Europe (67%), l'Asie (61%) ou encore l'Amérique du Nord (50%).

Figure 3 : Pourcentage du commerce intra-continental



Source : CNUCED, 2018

20 - Le Traité d'Abuja, adopté en 1991, constitue le cadre de référence pour l'intégration continentale. Il a adopté le principe d'établir la Communauté économique africaine d'ici 2027.

21 - La ZLE tripartite englobe 26 pays des trois CER avec une population totale de 527 millions d'habitants

22 - Document publié en octobre 2017 par l'Union africaine, la BAD et la CEA.

23 - Les scores sont calculés sur une échelle de 0 (absence totale d'intégration) à 1 (parfaite intégration). Source : Indice de l'intégration régionale en Afrique. Édition 2019. UA, BAD & CEA.

24 - Selon la méthodologie utilisée ce chiffre est estimé à 17% pour la BAD, 15% selon la CNUCED et 18% pour ICA.

Les raisons de la faiblesse des échanges commerciaux intra-africains sont multiples. Elles sont liées principalement au faible degré de complémentarité des structures de production, à la persistance des barrières tarifaires, au coût du transport, à la qualité des infrastructures ainsi qu'au faible niveau d'industrialisation. Le faible niveau d'application des accords institués dans les communautés d'intégration économique limite également les échanges entre les pays d'Afrique.

L'intégration financière et macro-économique qui consiste à faciliter la libre circulation des capitaux entre pays d'Afrique représente des secteurs moyennement intégrés dans les communautés économiques régionales, avec un score de 0,399 sur 1. Les contraintes sont liées au coût des transferts financiers, à la faible coordination des politiques économiques et à la question de la convertibilité des monnaies nationales.

L'intégration productive qui vise l'amélioration de la compétitivité régionale et la création d'une base économique plus résistante aux chocs et plus diversifiée, est très peu développée, soit un score de 0.201 sur 1. La faiblesse du niveau de l'industrialisation, d'harmonisation des politiques sectorielles (agro-industrie, extraction et valorisation des minéraux, produits pharmaceutiques, biens de consommation, automobile, textile, etc.) et des compétences constitue la principale contrainte.

L'éducation représente également un domaine dans lequel l'intégration est encore faible en Afrique. En dépit de l'existence de plusieurs traités à l'échelle du continent portant sur l'harmonisation des systèmes de formation (Convention d'Arusha²⁵, stratégie continentale de l'UA de l'éducation pour l'Afrique²⁶, etc.), il n'existe pas de mécanisme de reconnaissance régional des compétences, des diplômes et des expériences professionnelles. De plus, la non-compatibilité des diplômes à l'échelle régionale constitue un grand obstacle à la mobilité et à la circulation des étudiants. Elle constitue aussi une entrave au développement d'une formation d'excellence régionale reconnue et au renforcement de la valeur du diplôme en Afrique. Cette faible intégration n'encourage pas la mobilité des étudiants africains à l'intérieur du continent qui est quatre fois inférieure comparée à celle de l'Europe, soit 22% contre 87%. La mobilité internationale des étudiants africains à l'extérieur du continent reste la plus élevée au monde.

Enfin, la circulation des personnes entre pays d'Afrique continue d'être limitée par des politiques restrictives en matière de visa et parfois même au sein d'une même Communauté économique régionale comme c'est le cas de la Communauté Économique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC). En décembre 2018, seuls 11 pays d'Afrique offraient la liberté d'accès à leur territoire sans visa ou en autorisant la délivrance du visa à l'arrivée pour les ressortissants africains.

Au total, la construction de cette intégration régionale est encore inachevée. Elle est confrontée à plusieurs contraintes parmi lesquelles la superposition des regroupements régionaux, une certaine fragmentation des espaces régionaux, la faiblesse des niveaux de convergence macro-économique et la persistance des menaces contre la paix et la sécurité.

25 - Cette convention constitue une base fondamentale pour les stratégies régionales visant à instaurer la reconnaissance des études et des certificats, diplômes, grades et autres titres de l'enseignement supérieur dans les Etats de l'Afrique. Elle concerne tous les Etats membres de l'Union Africaine mais elle est signée seulement par 14 pays africains et aucun ne l'a encore ratifiée.

26 - (CESA, 16-25) pour la décennie 2016-2025

3. Relations Maroc-Autres pays d'Afrique : un partenariat à renforcer

Des accords à évaluer

D'après une synthèse établie par le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de l'Economie Verte et Numérique (MICEVN) en date du 19 octobre 2019, le cadre juridique régissant la coopération entre le Maroc et les autres pays africains repose sur plusieurs types d'accords :

- Les accords classiques de types « NPF » ou Nation la Plus Favorisée, passés avec treize (13) pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale. Ces accords ne présentent pas d'avantages particuliers si ce n'est l'application du droit commun au niveau des échanges commerciaux.
- Les conventions commerciales et tarifaires signées avec les pays africains (Sénégal, Guinée, Tchad et Côte d'Ivoire). Elles instituent des exonérations tarifaires sur des listes de produits concernés. Actuellement, seule la convention passée avec la Guinée est opérationnelle.
- L'initiative en faveur des 33 pays les moins avancés d'Afrique. Cette initiative prise unilatéralement par le Maroc en 2001, permet à ces 33 pays d'exporter vers le Maroc un certain nombre de produits avec exonération des droits de douane.
- Des mémorandums d'entente portant création de comités mixtes commerciaux avec le Tchad, l'Ethiopie et le Ghana entre 2015 et 2017. Ils offrent un cadre de concertation pour renforcer les échanges commerciaux à travers des comités mixtes dont les travaux sont plus au moins réguliers.
- L'accord relatif à la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECAf) signé à Kigali (Rwanda) en mars 2018 et entré en vigueur en avril 2019. Le processus de sa ratification par le Maroc est dans sa phase finale²⁷.

A ces différents accords et conventions contenus dans la note du MICEVN, il convient d'ajouter :

- Les accords de promotion et de protection des investissements ainsi que les conventions de non-double imposition, passés avec un certain nombre de pays africains.
- L'accord d'Agadir instituant une zone de libre-échange entre 7 pays arabes dont 3 sont en Afrique (Maroc, Tunisie et Egypte).
- Les nombreuses conventions, près d'un millier, signées lors de tournées Royales à travers l'Afrique et qui ont permis de concrétiser des projets de coopération concrets impliquant à la fois des organismes publics, des opérateurs privés ou encore des ONG, que ça soit du côté marocain ou du côté des partenaires africains.

Par ailleurs, et en sus de ces accords, il existe des projets d'accords non aboutis ou accords non-encore aboutis. Il s'agit en particulier de :

- L'accord commercial et d'investissement, paraphé en 2002, entre le Maroc et l'UEMOA mais qui n'a pas été signé depuis lors.
- Le projet d'accord de libre-échange entre le Maroc et le Cameroun, non finalisé.
- La demande d'adhésion du Maroc à la CEDEAO, en cours d'instruction par les instances de cette communauté régionale.

27 - Dahir n°1-1986 du 28 chaoual 1440 (02 juillet 2019) portant promulgation de la loi n°11-19 portant approbation de l'Accord portant création de la zone de libre-échange continentale africaine.

Depuis son indépendance, le Maroc a conclu des accords bilatéraux de coopération dans les domaines politiques et culturels (120 accords)²⁸ avec plusieurs pays de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique Centrale. Avec la création de l'Agence marocaine de la coopération internationale (AMCI) en 1986, la priorité a été accordée au domaine de la formation des cadres (150 accords).

A partir des années 2000, une nouvelle approche de coopération a été adoptée par le Maroc envers l'Afrique sub-saharienne (400 accords avec plus de 40 pays). Cette approche qui place le domaine économique au cœur de ce partenariat, couvre également les volets sociaux et environnementaux, au service du bien-être du citoyen africain. Elle se base sur les valeurs propres au continent africain, comme la solidarité et l'entraide et cible le développement du commerce extérieur et l'investissement intra-africain via l'adhésion du Maroc aux espaces régionaux africains : la CEN-SAD et l'UEMOA.

Par la suite, l'instauration d'un cadre réglementaire adapté et favorable à la promotion du commerce et de l'échange avec les pays africains a été couronnée par la signature de plusieurs accords bilatéraux (accords classiques fondés sur la clause de la Nation la Plus Favorisée (NPF)²⁹ et Conventions Commerciales et Tarifaires (CTC)³⁰, accords régionaux et accords de libres échanges (ALE).

Figure 4 : Typologie des accords conclus par le Maroc avec les pays d'Afrique

<p style="text-align: center;">Accords bilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - 13 Accords commerciaux bilatéraux (NPF) - 4 Conventions Commerciales Tarifaires (CCT) - 3 MOU : Comité Mixte Commercial - Initiative 33 PMA - Accords de promotion et de protection des investissements (APPI)* et Conventions de non double imposition (CNDI)* - Près de 1 000 conventions (y compris ceux du secteur privé) 	<p style="text-align: center;">Régional</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Membre de l'UMA 2. Membre de la CEN-SAD 3. Accord d'Agadir
	<p style="text-align: center;">Projets</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Avec l'UEMOA 2. Avec la CEMAC 3. Demande d'adhésion à la CEDEAO 4. Accord de libre-échange (ALE) avec le Cameroun

L'effectivité des accords de coopération du Maroc avec les pays africains demeure confrontée à plusieurs entraves qui tiennent aussi bien aux problèmes politiques et de stabilité de certains pays. De surcroît, les opérateurs économiques sont confrontés parfois à des difficultés d'accès aux informations pertinentes et également à l'accompagnement requis.

28 - IRES, rapport général sur les relations Maroc-Afrique : les voies d'une stratégie globale et renouvelée, Programme d'études « Compétitivité globale et positionnement du Maroc dans le système mondialisé », Novembre 2012.

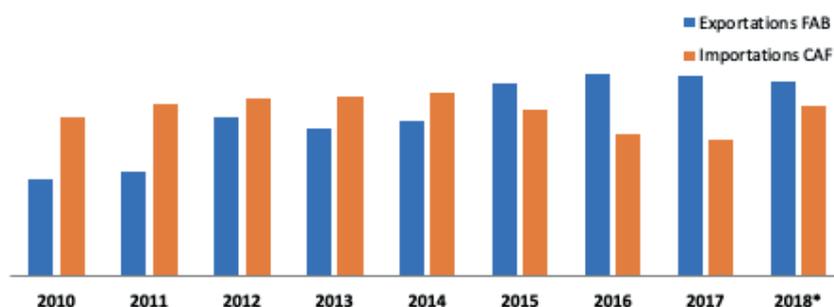
29 - Les NPF s'appuie sur l'idée que les pays devraient traiter tous leurs partenaires commerciaux d'une manière égale. Ce principe fait partie intégrante des règles de l'Organisation mondiale du commerce (Article premier, Partie I, OMC).

30 - Ce type d'accord peut être établi par des entreprises privées, des organisations professionnelles ou des gouvernements.

Un commerce avec l’Afrique encore à développer

Au cours des quinze dernières années, les échanges commerciaux du Maroc avec l’Afrique ont augmenté de 20%, soit une hausse de 14,458 milliards MAD³¹. Ils ont enregistré en valeur près de 40,5 milliards de dirhams en 2018.

Figure 5 : Evolution des échanges commerciaux entre le Maroc et l’Afrique en milliards MAD



Source : Office des Changes, 2019

La structure des échanges extérieurs du Maroc avec ses partenaires africains reste polarisée sur un nombre limité de produits. Les exportations en 2018 ont concerné essentiellement les engrais, les conserves de poissons, les poissons frais, les produits d’alimentation, les voitures de tourisme et les fils et câbles électriques.

Les importations marocaines en provenance de l’Afrique (principalement de l’Afrique du Nord) sont constituées essentiellement de gaz de pétrole et autres hydrocarbures, de produits d’alimentation (dattes) et des huiles de pétrole et lubrifiants.

Des investissements importants dans le secteur bancaire

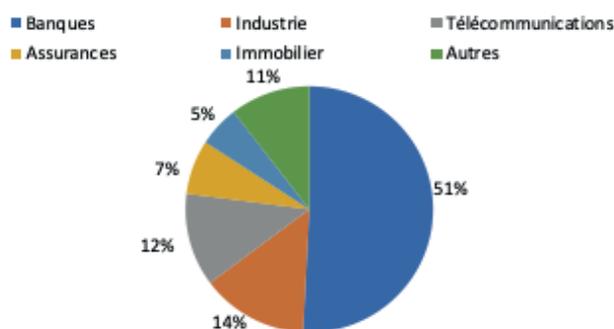
Les investissements du Maroc en Afrique ont fortement augmenté, enregistrant une valeur de 37 milliards de dirhams³² entre 2013 et 2017, soit 40% du total de ses IDE. La moitié des flux sortants de ces investissements concerne essentiellement les secteurs à forte valeur ajoutée (banques, télécommunication et assurances).

La part des investissements dans le secteur bancaire a largement évolué en passant de 32% en 2010 à 73% en 2017. La tendance a été plutôt à la baisse pour le secteur des télécommunications et celui des assurances, enregistrant successivement une chute de 42% et 19% en 2010 à 8% et 6% en 2017.

31 - Données extraites du site de l’office des changes : www.oc.gov.ma

32 - Données extraites du site de l’office des changes : www.oc.gov.ma

Figure 6 : Ventilation sectorielle des investissements (MDH)



Source : Office des Changes, 2018

Les freins à l'intégration du Maroc dans l'économie africaine

Selon une analyse croisée du niveau de positionnement concurrentiel des différents pays en Afrique durant les deux dernières décennies, il apparaît que les pays qui ont réussi sont ceux qui disposent de ressources financières, de capital humain et de technologie.

Pour le cas spécifique du Maroc, la compréhension de cet aspect passe par une bonne connaissance des freins qui entravent l'amélioration du niveau de son intégration économique en Afrique. Certains freins sont propres au Maroc alors que d'autres sont des caractéristiques du continent africain. Ils peuvent être résumés comme suit :

1. Une absence d'approche intégrée : le dispositif institutionnel chargé d'organiser la coopération africaine est caractérisé par une multitude des intervenants, une faiblesse des moyens humains et financiers et des difficultés de coordination entre les différentes composantes.
2. Une faible intégration des CER auxquelles appartient le Maroc. Le processus d'intégration régionale de la CEN-SAD est entravé par la composition hétérogène de pays issus de différentes CER tandis que celui de l'UMA a très peu évolué, depuis la date de sa création en 1989 et reste bloqué par de nombreux obstacles à commencer par les frontières terrestres fermées entre l'Algérie et le Maroc.
3. Des accords commerciaux qui ne portent pas sur le libre-échange. En outre, les mesures non-tarifaires et la multiplicité des régimes fiscaux entre pays augmentent les coûts de transaction afférents aux échanges extérieurs.
4. Une zone cible restreinte. Les échanges commerciaux sont concentrés sur la zone d'Afrique de l'Ouest (58%) suivie de la zone d'Afrique de l'Est (15,5%).
5. Une offre commerciale insuffisamment diversifiée. Les produits échangés portent sur un nombre limité de produits faiblement transformés.
6. Une diplomatie économique insuffisamment outillée pour assurer le suivi des accords et des projets d'investissement.
7. Des mécanismes de soutien à l'export insuffisants et inadaptés³³ au regard des spécificités du marché africain. De plus, les mécanismes étatiques de soutien à l'export, selon plusieurs opérateurs économiques nationaux, sont souvent méconnus ou jugés trop bureaucratiques.
8. Une faible intégration dans le transport maritime et routier (absence de compagnie maritime nationale et régionale, faible compétitivité des coûts de transport).

33 - Analyse tirée des auditions organisées avec les opérateurs économiques.

4. Recommandations

Le CESE préconise en premier lieu d'envisager une stratégie d'intégration du Maroc en Afrique en adoptant le co-développement comme mode d'action pour promouvoir un partenariat mutuellement avantageux pour le Maroc et ses partenaires africains en termes de développement économique, d'émergence d'une élite africaine formée en Afrique, de consolidation de la solidarité, de partage du savoir-faire et d'amélioration du bien-être des populations.

En second lieu, il convient d'ériger l'intégration régionale du Maroc en Afrique parmi les priorités nationales en proposant des mécanismes pour accompagner la mise en œuvre des projets de co-développement.

4.1. Vers une intégration basée sur le co-développement

4.1.1. Objectif

L'approche préconisée pour améliorer l'intégration régionale du Maroc en Afrique vise à assurer un caractère à la fois global, cohérent, inclusif et pragmatique au processus d'intégration dans le sens où elle (i) intègre l'ensemble des dimensions d'ordre économique, social, environnemental et culturel ainsi que l'ensemble des parties prenantes (secteur public, privé, société civile, centres de recherche), (ii) s'articule avec les stratégies sectorielles développées par le Maroc et les partenariats mis en place, (iii) s'inscrit dans la feuille de route d'Abuja et de l'Agenda 2030, (iv) appelle à renforcer la solidarité entre pays d'Afrique et (v) met en avant l'importance d'investir dans des chaînes de valeur régionales.

L'approche de co-développement explicitée ci-haut est de nature à permettre au Maroc et à ses partenaires africains de relever des défis communs, en termes de création d'emploi décents, d'amélioration des systèmes d'éducation et santé, de mobilisation des compétences locales, de réduction des inégalités et de promotion d'industries culturelles et créatives. Elle constitue également une base pour le développement de mécanismes de financements innovants, d'encouragement de l'investissement dans l'innovation, de consolidation de la solidarité et bien entendu de soutien aux politiques régionales d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique.

4.1.2. Principes

Pour construire cette stratégie, le CESE considère nécessaire la prise en compte d'une approche intégrée articulée autour de quatre grands piliers : (1) le développement économique durable ; (2) l'amélioration des conditions de vie des populations, (3) la durabilité environnementale et sociale et (4) l'amélioration de la gouvernance du processus d'intégration.

1. Développement économique durable

Il s'agit de favoriser les initiatives régionales qui concourent à placer le citoyen africain, l'innovation et l'environnement au centre du modèle de développement de l'intégration du Maroc en Afrique. Ce pilier s'appuie sur deux priorités : la création de chaînes de valeur régionales et le renforcement du leadership responsable et productif du Maroc :

► Favoriser un partenariat de proximité

Il s'agit de saisir les potentialités existantes et mettre à profit les complémentarités en matière d'exploitation et de valorisation des ressources locales, de savoir-faire, de technologie, de

logistique tout en s'appuyant sur les initiatives en cours à l'échelle régionale et continentale notamment la ZLECAf et les projets développés par le Maroc dans le domaine de l'énergie et de la finance.

Pour mieux exploiter les complémentarités, il est nécessaire d'adopter des stratégies claires de co-investissement et de co-production qui visent la montée en gamme des filières dans les chaînes de valeur régionales et internationales³⁴ et la recherche de débouchés continentaux.

La recherche de complémentarité doit poursuivre les objectifs à long terme en matière de développement durable et favoriser des investissements dans les secteurs stratégiques à fort impact social en termes d'amélioration des compétences et de création d'emplois de qualité pour les jeunes. L'orientation des IDE marocains devrait être guidée par ce principe et aller vers les secteurs clés du développement pour le Maroc et ses partenaires notamment en matière d'énergie, d'infrastructure, de transport et d'éducation.

Enfin, la participation du secteur privé dans l'élaboration des stratégies constitue une condition nécessaire pour favoriser le développement des joint-ventures et l'implication du secteur privé local.

► Favoriser les filières et les initiatives de dimension panafricaine et accroître

le leadership responsable et productif du Maroc

Ce principe combine à la fois l'identification de secteurs à impact continental et le partage d'expérience dans le sens Maroc- Pays africains et vice-versa. Une telle combinaison permet d'atteindre trois objectifs : (i) élargir géographiquement le périmètre du partenariat ; (ii) faire bénéficier le continent des bonnes expériences africaines ; et (iii) assurer une bonne coopération avec les instances, aussi bien internationales (comme les organes et mécanismes des Nations Unies, etc.) que panafricaines (organes de l'Union africaine).

A titre d'exemple, le Maroc pourrait se positionner en termes d'appui et de développement de projets régionaux sur les secteurs fédérateurs de l'économie bleue, de l'agenda climatique et des politiques énergétiques, de la sécurité alimentaire (projets OCP), de la gestion hydrique, de la gouvernance des secteurs extractifs, notamment les produits miniers et le développement de filières amont-aval en s'inspirant de la filière du phosphate marocain qui pourrait, en plus du secteur minier, être dupliquée à celui de l'agro-alimentaire.

2. Amélioration des conditions de vie des populations

La construction du bien-être et de la prospérité des populations africaines doit constituer un objectif primordial de la stratégie d'intégration du Maroc à son continent. Elle doit s'appuyer sur les axes suivants :

- Faciliter la mobilité des personnes ;
- Articuler la recherche et la formation avec les besoins de développement du continent afin de disposer de l'expertise nécessaire pour mieux accompagner l'intégration du Maroc en Afrique ;
- Articuler les politiques de migration avec le développement économique en garantissant l'accès aux emplois dans le secteur privé, les soins, l'éducation et aux services sociaux ;

34 - L'ensemble des activités impliquées dans la chaîne de production d'un bien depuis sa conception à son arrivée sur le marché comme produit final est considéré comme faisant partie intégrante de la chaîne de valeur, y compris les activités de marketing et de transport.

- Tenir compte du couple « environnement-santé » dans la planification socio-économique des projets, notamment en termes de qualité de l'air, de lutte contre la pollution des ressources hydriques, de santé des océans et des lacs et la préservation des écosystèmes fragiles (littoral, oasis dans le Sahel, forêts, zones humides, etc.).

► **Favoriser le capital humain**

Le capital humain doit constituer une base fondamentale dans la mise en œuvre de la stratégie d'intégration. Son développement devra s'appuyer sur les axes suivants :

- Le recours aux compétences locales afin de contribuer au transfert de compétences et développer le sentiment d'appartenance à l'entreprise ;
- La formation des compétences africaines en Afrique et faciliter la mobilité des étudiants, des chercheurs et des artistes ;
- La création des mécanismes de financement au profit des auto-entrepreneurs locaux. Cette mesure devrait être davantage appuyée par le secteur bancaire marocain³⁵ présent dans les pays d'Afrique et à des conditions accessibles aux opérateurs locaux ;
- La valorisation des compétences africaines formées au Maroc³⁶ en s'appuyant notamment sur les associations des lauréats étrangers³⁷. Cela devrait contribuer à faire rayonner la formation au Maroc, à améliorer l'intégration des lauréats et à consolider des liens étroits avec leur pays d'origine³⁸ ;
- La prise en compte de la contribution des associations des lauréats étrangers formés au Maroc et de la diaspora africaine d'une manière générale dans la stratégie d'intégration régionale du Maroc en Afrique. Ces associations peuvent être un relais dans la stratégie d'intégration et la facilitation des échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays d'Afrique.

► **Favoriser les industries culturelles et créatives**

La mise en place d'une politique pour la promotion de l'industrie culturelle et créative doit être une composante essentielle de la stratégie d'intégration régionale du Maroc en Afrique en raison de son importance dans la préservation de l'héritage culturel et naturel et sa contribution dans le rapprochement des populations et leur épanouissement.

Ses potentialités restent largement sous exploitées alors que cette industrie peut contribuer aussi à stimuler l'innovation auprès des jeunes et à améliorer les échanges commerciaux du fait de l'interaction qui existe entre l'économie et la culture

Le développement de ce secteur nécessite toutefois un soutien public et privé afin qu'il soit mieux coordonné, encadré dans une vision sociétale, cohérente avec le respect des différentes cultures et le renforcement du processus d'intégration du Maroc en Afrique.

35 - A titre d'exemple, Groupe Banque populaire développe des produits de la microfinance en Afrique de l'Ouest.

36 - Plusieurs hauts fonctionnaires des pays d'Afrique sont passés par les écoles de commerce, d'ingénieurs, d'agronomie, de l'académie militaire et des universités marocaines.

37 - L'Association des Anciens Lauréats Etrangers au Maroc (ASLEM) pourrait constituer un partenaire dans le cadre de cette initiative.

38 - Plusieurs lauréats formés au Maroc ont été d'un soutien aux investisseurs nationaux pour le déblocage de certaines situations complexes.

3. Durabilité environnementale et sociale

▶ Adopter les principes de la responsabilité sociétale

L'adoption de principes de responsabilité sociétale dans les projets de coopération économique, en particulier ceux qui portent sur l'exploitation des ressources naturelles, revêt un enjeu majeur dans la promotion de la transparence et l'application des engagements du secteur public et privé sur le plan fiscal, social et environnemental.

Ces principes doivent être en phase avec les engagements panafricains et les directives régionales en faveur de la responsabilité sociétale en particulier ceux de l'Agenda 2063.

▶ Renforcer la solidarité

Le renforcement de la solidarité doit être un objectif fondamental des stratégies de coopération entre le Maroc et les autres pays d'Afrique de manière à apporter des réponses collectives aux crises régionales d'ordre économique, sanitaire, environnemental et sécuritaire. La crise sanitaire engendrée par le Covid-19 illustre la nécessité de promouvoir une solidarité organisée.

Ce principe nécessite une coopération renforcée centrée sur les citoyens par la mise en place de mécanismes de coordination et d'action. Pour la prévention et l'accès à la santé, il conviendrait de renforcer les systèmes d'assurance maladie solidaire.

▶ Renforcer le rôle des ONG et de la société civile organisée africaine

La stratégie d'intégration gagnerait à s'appuyer également sur la société civile pour approfondir les relations du Maroc avec les autres pays d'Afrique, en particulier en matière de sensibilisation et de plaidoyers communs dans les dimensions sociales, environnementales (surtout climatiques), culturelles et sécuritaires.

Au niveau national, le travail mené par plusieurs ONG en matière de sensibilisation et d'encadrement doit ainsi être étendu afin de faire partager avec le plus grand nombre de citoyens l'intérêt de l'intégration du Maroc en Afrique et les bienfaits sur les populations africaines.

Au niveau régional et continental, la contribution des ONG nationales est essentielle pour développer des synergies entre pays et villes et gagner en efficacité dans la mise en œuvre des actions.

La contribution des conseils économiques et sociaux et institutions similaires est également capitale dans le processus de l'intégration africaine. Le renforcement de leur rôle a pour objet de mieux faire entendre leurs voix auprès des gouvernements et des organisations internationales. Dans cette logique, le renforcement du positionnement de l'organisation faitière qui regroupe les CES africains doit être soutenu et bénéficier de l'appui de la diplomatie africaine.

Il s'agit spécifiquement de renforcer la position de l'UCESA auprès de l'Union africaine et les Communautés Economiques Régionales en particulier l'UEMOA, la CEDEAO, la CEN-SAD et la CEEAC aux fins de réussir son arrimage à l'agenda de ces organisations. Cette action permettrait ainsi d'améliorer la pertinence de l'organisation vis-à-vis de l'agenda africain et des besoins des populations africaines.

4. Gouvernance du processus d'intégration

▶ Améliorer la gouvernance du processus d'intégration

Le premier niveau est d'ordre national. Il s'agit d'assurer une conjonction des efforts entre les secteurs publics, privés et de la société civile en vue de mettre en œuvre la stratégie de l'intégration du Maroc en Afrique. La coordination entre les différents organismes permettra de faire de l'intégration du Maroc une initiative collective cohérente qui dépasse les clivages sectoriels.

La mise en place d'un mécanisme de coordination, garantissant la participation des parties prenantes, constitue un préalable à l'amélioration de la gouvernance. Le rôle de cette coordination est multiple :

- Il vise, en premier lieu, à assurer l'inclusivité. La mise en œuvre de l'intégration est un projet collectif où toutes les parties prenantes doivent être associées, notamment la société civile organisée dont la voix auprès des gouvernements et des citoyens est de plus en plus audible.
- En deuxième lieu, il vise à renforcer le partenariat public-privé. La mise en place de tels partenariats accroît la capacité d'intervention, notamment dans les domaines nécessitant des connaissances des marchés et des compétences très spécifiques dans la négociation des accords de commerce.
- En troisième lieu, il vise à évaluer de manière périodique et détaillée les progrès réalisés, à diagnostiquer les problèmes et à proposer des solutions satisfaisantes.

Le deuxième niveau est d'ordre régional et concerne la convergence sur le plan macro-économique et réglementaire des normes en cours d'établissement avec l'Europe et leur complémentarité et rapprochement avec celles des pays de l'OHADA.

▶ Mieux communiquer et sensibiliser

L'ensemble de ces principes présentés doivent être soutenus par une stratégie d'information et de sensibilisation à l'égard des parties prenantes et de la société civile dans son ensemble. L'objectif est de contribuer à créer un contexte favorable à l'intégration du Maroc et faire adhérer l'ensemble des populations (secteur public et privé, assemblées consultatives, ONG, réseaux universitaires, centres de réflexion) en mettant en avant l'intérêt et la démarche déployée (outils, approche, etc.).

La communication devra permettre d'informer des actions réalisées par des acteurs publics et privés africains au Maroc afin de conforter le caractère panafricain de la stratégie marocaine d'intégration.

4.1.3. Les opportunités à concrétiser

Les analyses précédentes démontrent que les opportunités de coopération économique entre le Maroc et les autres pays d'Afrique ne sont pas suffisamment exploitées au regard du potentiel qu'elles offrent. Les échanges commerciaux sont caractérisés par un faible niveau et une concentration élevée des produits à faible valeur essentiellement vers la zone d'Afrique de l'Ouest. Or, en augmentant les échanges, les pays peuvent plus facilement mettre en place des stratégies d'intégration en particulier dans le domaine des infrastructures de transport.

L'objectif de cette section est de présenter des exemples de secteurs qui peuvent faire l'objet d'un co-développement entre le Maroc et les autres pays d'Afrique et donner de la consistance à la vision de l'intégration régionale du Maroc en Afrique. Cette section n'a donc pas pour ambition de présenter une analyse par filière mais plutôt de présenter les opportunités et les défis pour la construction de chaînes de valeur régionales à forte valeur ajoutée et à fort impact social sur les populations, en s'appuyant sur des exemples spécifiques.

Les secteurs présentés ont un intérêt pour le développement du continent en général et du Maroc principalement dans le domaine de l'agro-industrie, la finance, la culture, l'industrie, l'éducation et la formation ainsi que l'innovation.

1. Des filières agricoles à développer sur le plan régional

Le secteur de l'agro-industrie est considéré comme le moteur du processus d'industrialisation du continent. Il emploie près de 70% de la population et contribue à la sécurité alimentaire.

Trois filières (le sucre, le cacao et l'anacarde) illustrent les potentialités de co-développement visant à créer une forte valeur ajoutée et participer à la création d'emplois.

Encadré : Chaînes de valeur régionales dans le domaine de l'agro-industrie

Le sucre

Avec une production annuelle d'environ dix millions de tonnes de sucre, l'Afrique continue d'importer plus de 40% de ses besoins en consommation en sucre alors que le potentiel de certains pays africains en matière de production de canne à sucre est très important (existence de superficies adaptées pour cette culture, un climat tropical favorable et la disponibilité de l'eau).

Ce déficit est aujourd'hui comblé par le raffinage de sucre brut importé tel que c'est le cas au Maroc, au Nigéria, en Algérie, ou par des importations directes de sucre blanc, soit une facture d'importation à l'échelle du continent estimée à 3,048 Md\$ en 2018 (FAO, 2018).

L'investissement dans des chaînes de valeur intégrées pour la production de sucre blanc nécessite la maîtrise des terres au niveau de l'amont agricole ainsi qu'un encadrement sur le plan technique, financier et social comme c'est le cas du modèle d'agrégation de la filière sucrière au Maroc.

A cela s'ajoute la nécessité de disposer d'infrastructures d'irrigation et logistiques permettant un accès facilité aux parcelles pour les besoins de transport et de mécanisation du train technique. L'industrie sucrière reste une industrie très capitalistique dont le retour sur investissement se situe aux alentours de 20 ans.

Les potentialités de co-développement dans ce secteur concernent principalement la création de chaînes de valeur intégrées qui peut être réalisée grâce à des investissements dans les pays à fort potentiel hydrique (Guinée équatoriale, Guinée, Cameroun, etc.) notamment dans les unités de conditionnement du sucre petits formats à l'instar du modèle développé par la COSUMAR³⁹ en Guinée.

39 - Cosumar est un groupe marocain spécialisé dans l'extraction, le raffinage et le conditionnement du sucre sous différentes formes.

Ces potentialités de co-développement peuvent être élargies aux activités de production⁴⁰, de transformation, de fabrication⁴¹ et de développement de programmes de recherche pour améliorer la productivité et adapter les variétés aux goûts et préférences des consommateurs des pays partenaires.

La libéralisation des échanges dans cette filière pose toutefois le problème des subventions accordées par les gouvernements et la compétitivité de l'industrie marocaine. Il faut noter que le Maroc est producteur du sucre d'origine à partir de la betterave à sucre à hauteur de 80% et de la canne à sucre de 20%. Or de façon structurelle, le sucre produit à partir de la canne est 30% plus compétitif que le sucre de betterave en raison de sa faible consommation en eau et des besoins en énergie moins élevés pour sa transformation.

Le cacao

L'Afrique domine le secteur du cacao grâce à la production de la Côte d'Ivoire et du Ghana dont la production a atteint 2,9 millions en 2018 (60% de l'offre mondiale). Ces pays exportent la quasi-totalité des productions sous forme de fèves de cacao, engendrant une faible valeur ajoutée localement.

L'Afrique ne représente que 5 % de la valeur marchande annuelle du marché du chocolat, estimée à 100 milliards de dollars (FAO, 2019). Par ailleurs, la production de cacao ne se fait pas selon certaines pratiques culturelles respectueuses de l'environnement, de l'équité sociale, du genre, des pratiques culturelles durables, etc.

Le développement d'initiatives pour améliorer la compétitivité des chaînes de valeur du cacao (production, commercialisation, transformation et consommation) est une priorité pour ces deux pays et pourrait constituer une base de coopération mutuellement bénéfique avec le Maroc.

Les potentialités peuvent ainsi être développées à différentes étapes entre le lieu de production y compris les premières étapes de transformation jusqu'à l'industrialisation. En s'appuyant sur les capacités d'intervention et les spécialisations dont disposent le Maroc et ces deux pays, le schéma de cette coopération peut favoriser la montée en gamme de cette filière dans les chaînes de valeur. Les investissements pour améliorer la productivité y compris les premières étapes de transformation (écabossage, fermentation et concassage) pourraient se faire à proximité des lieux de production alors que la fabrication des préparations alimentaires ou du chocolat pourrait se faire à proximité des unités industrielles.

L'autre aspect fondamental dans le développement de la coopération économique devrait consister à conditionner l'appui des investissements marocains dans cette filière par l'adoption des normes d'ordre social et environnemental. Ce mode de coopération pourrait renforcer le lancement de programmes de recherche conjoints et encourager une transition vers une exploitation durable.

40 - Certaines expériences réussies au niveau de l'intégration dans cette filière ont consisté principalement à importer du sucre brut pour le transformer en sucre blanc comme c'est le cas de Cevital et Dangote.

41 - Fabrication des préparations (pâtisseries, biscuiteries, sucreries).

L'anacarde

Les pays d'Afrique assurent près de 55% de la production mondiale de noix de cajou, le reste de la production provient essentiellement d'Asie (45%) et d'Amérique du Sud (5%). En Afrique, cette production réalisée essentiellement par des pays d'Afrique de l'Ouest⁴² et d'Afrique de l'Est, n'est pas ou peu ou pas transformée localement. Elle est ainsi transférée à l'état brut dans les marchés internationaux essentiellement asiatiques, sans création de valeur ajoutée localement ou d'amélioration des revenus pour les populations qui en vivent. En outre, la filière de l'anacarde fait face à la fluctuation des prix⁴³, à l'absence de place de marché (contrairement au cacao) et à la faible valorisation de la noix brute (seulement 6% de la production) alors qu'une tonne de noix transformée localement ajoute une valeur moyenne de 650 \$US. De surcroît, les quelques usines de transformation ne parviennent pas à offrir un débouché alternatif au produit brut en raison des coûts de production (énergie et infrastructure de transport) encore supérieurs à leurs concurrents asiatiques.

L'intégration régionale de la chaîne de valeur consisterait à transformer la noix de cajou sur les marchés locaux et internationaux. Le Maroc, pays importateur de la noix de cajou pourrait envisager une coopération à la fois productive et technique avec les pays d'Afrique de l'Ouest à travers la mise en place de programmes de recherche pour améliorer la valeur ajoutée et assurer une meilleure transformation et valorisation du produit localement. La valorisation comprend des produits plus élaborés comme le jus de pomme de cajou, l'huile de cajou, etc.

2. Le textile : un potentiel à exploiter

Le secteur du textile et habillement présente un degré élevé d'intégration horizontale dans les domaines de la conception, de la vente au détail et de la marque. La structure de la chaîne de valeur demeure toutefois assez complexe et composée de plusieurs étapes : (i) matières premières : naturelles, chimiques et biologiques ; (ii) production de fils et fibres : filage, transformation, traitement et production des fils ; (iii) production des textiles : tissage et tressage ; (iv) traitements spécifiques avec de la teinture et impression (v) confection de produits finis ou semi-finis qui comprend l'habillement, le textile médical et le textile chimique.

Au Maroc, le textile est une composante du plan d'accélération industrielle du 2014 - 2020 qui vise à s'intégrer aux chaînes de valeurs mondiales. Il dispose d'atouts majeurs grâce à une logistique compétitive⁴⁴ (particulièrement le complexe portuaire et logistique Tanger Med) mais fait face à une grande compétitivité de pays comme la Turquie.

Ses exportations de produits textiles⁴⁵ sont destinées essentiellement au marché européen (essentiellement l'Espagne, la France et l'Italie). Ses exportations vers les pays d'Afrique et qui concernent essentiellement l'Algérie et la Tunisie portent sur des vêtements et accessoires de vêtements et sur le tissu de coton. La destination vers les pays d'Afrique subsaharienne et en particulier la zone de la CEDEAO reste contrainte par des tarifs douaniers compris entre 20 et 35 % en raison de l'application du tarif extérieur commun (TEC) en vigueur depuis 2016.

42 - Il s'agit principalement du Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Guinée, Ghana, Mali, Togo et Sénégal. Ces pays ont mis en place un Conseil international consultatif du cajou (CICC).

43 - Le prix de la tonne est passé de 2000 dollars en 2017 à 1200 dollars en 2018. Contrairement au cacao, qui est coté à Londres et à New York, le cajou ne possède pas de place de marché

44 - Au 70ème rang (sur 160 pays classés) de l'indice de performance logistique (LPI) en 2018

45 - Le tissu en FTSA, le tissu de coton, l'étoffe de bonneterie, les vêtements confectionnés et le fil en FTSA sont les principaux produits exportés.

Toutefois, le Maroc et les pays d'Afrique de l'Ouest, notamment le Mali, le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire et le Sénégal qui enregistrent les productions les plus élevées sur le continent (4,685 millions de balles (480 lb) en 2017), présentent des complémentarités qui laissent entrevoir un potentiel de coopération dans ce secteur. Ces potentialités pourraient porter sur des co-investissements en amont de la filière notamment au niveau de l'impression, la teinture et le finissage ainsi que la co-production en particulier dans le segment des uniformes. La recherche et l'innovation pourraient constituer un axe fondamental de cette coopération, deux facteurs essentiels pour soutenir la création des chaînes de valeur régionales.

3. L'industrie automobile : une expertise à partager et des complémentarités à développer

La filière automobile au Maroc est l'une des plus intégrée à la chaîne de valeur mondiale en Afrique. L'installation de constructeurs automobiles de renommée internationale a permis au Maroc de devenir le deuxième producteur automobile en Afrique après l'Afrique du Sud.

Elle a aussi permis aux TPE et aux PME marocaines de se développer dans le sillage des grandes entreprises. Ce modèle d'intégration peut être étendu pour créer des filières régionales spécifiques des équipements comme la conception et la fabrication des pièces ou des sous-ensembles telles que les sièges, les équipements électriques et les pneumatiques.

En tant que premier producteur africain de l'hévéa, 60% de la production du continent, et septième au niveau mondial (720 000 tonnes en 2018), la Côte d'Ivoire présente des complémentarités qui peuvent être exploitées conjointement avec le Maroc notamment dans l'assistance technique et le développement de programmes de recherche et de production de la filière du pneu.

4. Santé et industrie pharmaceutique : faciliter l'accès aux médicaments

L'industrie pharmaceutique représente un domaine dans lequel le co-développement constitue une opportunité pour améliorer l'accès des populations aux médicaments et renforcer les capacités des Etats dans la recherche et la lutte contre les risques sanitaires.

Le continent africain représente actuellement seulement 3 % de la production pharmaceutique mondiale et les populations sont confrontées au défi de l'accessibilité à des médicaments de qualité, un défi accentué aujourd'hui par le développement des maladies chroniques et des épidémies (Ebola, Covid-19) et des transitions démographiques (vieillesse, urbanisation).

En conséquence, l'Afrique importe environ 97% des médicaments consommés par sa population avec toutefois des disparités :

- Le Maroc arrive à couvrir 70 % à 80 % de ses besoins pharmaceutiques alors qu'en Afrique centrale, 99 % des médicaments sont importés.
- 38 pays sont dotés d'une industrie pharmaceutique, alors que 8 pays africains ne disposent d'aucune structure dans ce secteur.

Les potentialités de développement dans ce domaine sont pourtant importantes. L'Afrique enregistre un taux de croissance de 10% et représente le second marché de l'industrie pharmaceutique le plus dynamique à l'échelle mondiale, après l'Asie-Pacifique.

D'une valeur de 19,9 milliards \$US en 2012, le marché africain de médicament devrait atteindre 52,2 milliards \$US en 2020, porté notamment par la forte croissance de la population sur le continent.

Les stratégies régionales à mettre en place doivent reposer sur une coopération institutionnelle afin de faciliter l'harmonisation des réglementations et des législations de lutte contre le fléau des faux médicaments ainsi que sur des partenariats entre le secteur privé, la recherche et les institutions de développement régionales pour faciliter l'investissement et la recherche dans ce domaine.

5. Le tourisme : un moteur de changement du continent

Le tourisme constitue l'un des principaux moteurs de changement du continent en raison de sa contribution à l'accélération des investissements dans les infrastructures de transport, les énergies⁴⁶ et la communication. En 2018, le secteur a généré 80 milliards \$US de recettes, soit environ 3,4% du PIB africain, avec un taux de croissance annuel de 1,3% au cours de la dernière décennie. Sa contribution à l'emploi en 2018 était estimée à 24 millions, avec un taux de croissance annuel de 5,6%, contre une moyenne mondiale de 3,9%.

Le secteur a un potentiel d'expansion et de croissance car la plupart des zones en Afrique (zones côtières et lacs, Sahara, montagne et savanes) peuvent être exploitées et des circuits entiers sont à valoriser (tourisme classique, culturel, cultuel, d'achats, de conférence et linguistique). Les prévisions avant le déclenchement de la pandémie et son impact sur le tourisme mondial, tablaient sur une valeur ajoutée générée par le tourisme côtier dépassant 100 milliards \$US avec 28 millions de personnes employées en 2030, tandis qu'en 2063, les prévisions visaient une valeur ajoutée de 138 milliards \$US et 35 millions d'emploi à créer.

Cela offre des potentialités de développement socio-économique et de partenariats pour les pays d'Afrique dans les domaines de la formation, d'investissement dans le transport régional, l'énergie, les services et les technologies ainsi que pour la valorisation des productions locales (culture, artisanat, etc.). Il offre également des opportunités pour les pays d'Afrique pour réduire l'empreinte écologique à travers la mise en place d'initiatives conjointes visant à promouvoir des pratiques durables à l'échelle régionale en particulier l'écotourisme à travers l'utilisation des énergies propres, la réduction de l'utilisation du plastique, etc.

Dans ce sens, le développement du tourisme du Maroc en Afrique devrait reposer sur la mise en place d'une stratégie régionale intégrée et prospective avec des pays partenaires. Un développement qui respecte les écosystèmes côtiers en particulier, en raison de la forte pression sur les zones côtières et valorise les potentialités socio-économiques (secteur privé local, cultures et artisanat).

La définition des composantes de cette stratégie devrait se faire en tenant compte de deux niveaux d'intervention. Le premier concerne l'organisation et le développement de l'existant pour augmenter le nombre de touristes africains en améliorant les circuits touristiques et les conditions de transport des touristes.

Les principales filières touristiques identifiées sont détaillées dans le tableau suivant. Ces filières sont actuellement en-deçà de leur potentiel et nécessitent d'être organisées et développées.

46 - A titre d'exemple, la création de la station balnéaire de Saly au Sénégal a permis l'électrification de certains terroirs traditionnels comme Saly Niak niakhal, Saly Bamabara et Saly Tapé.

Tableau 1 : filières touristiques

Tourisme	Atouts	Potentialités
Tourisme religieux ou culturel	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations entre les familles «tjanes» et le Maroc sont séculaires et privilégiées. - La ville de Fès abrite le Mausolée de Sidi Ahmed Tijani, fondateur de la «tariqa tijaniyya». 	La communauté des «tjanes» est importante en Afrique de l'Ouest. Elle représente deux cents millions de disciples.
Tourisme de loisir, de culture et commerce	<ul style="list-style-type: none"> - Première destination touristique en Afrique ; - Proximité avec les pays d'Afrique et accès sans visa pour neuf pays ; - Offre hôtelière diversifiée et abordable ; - Richesse et variété touristique ; - Gastronomie et sens de l'accueil ; - Liaisons aériennes régulières, bien que les tarifs soient encore élevés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Emergence d'une classe moyenne en développement continue depuis vingt-ans. - Promotion du commerce régional en continental dans le cadre de la ZLECAf
Voyage de Santé	<ul style="list-style-type: none"> - Système de santé réputé - Infrastructure hospitalière et médecins hautement qualifiés 	Depuis 1980, le tourisme de santé est en augmentation de 10% par an.

Le deuxième niveau d'intervention consiste à développer des initiatives régionales pour mieux valoriser les potentialités du secteur touristique africain. Dans ce sens, la mise en place d'une charte pour la promotion du tourisme bleu constitue, dans cette orientation, une priorité, à la fois pour assurer un développement durable du secteur touristique et pour favoriser des investissements responsables qui créent de la valeur ajoutée tout en bénéficiant aux populations locales. Un tourisme avec un label bleu propre aux pays partenaires pourrait faire l'objet d'une initiative régionale pour développer un marché touristique régional.

6. L'industrie culturelle et créative : faciliter la circulation des artistes

L'industrie culturelle et créative présente un secteur à fort potentiel de croissance en Afrique. Du fait de sa nature, elle constitue un facteur d'intégration et contribue à la réussite de mise en place des accords de partenariat économique à l'instar de la ZLECAf grâce aux liens qui se créent entre les Etats et le brassage des populations.

En raison de son rôle dans le rapprochement des peuples, la promotion de l'industrie culturelle et créative doit être articulée avec l'ensemble des stratégies de co-développement. Le développement de l'industrie culturelle peut être réalisé à la fois par le secteur public et surtout par le secteur privé et les artistes et soutenu par des programmes régionaux de formation, de création, de co-production et de diffusion.

La réussite de toute stratégie dans ce domaine doit nécessairement tenir compte au préalable de (i) la mobilité artistique, (ii) de l'accompagnement des artistes à travers des projets de valorisation des instruments de musique traditionnels d'Afrique, (iii) de l'intégration de la femme afin d'augmenter sa participation et (iv) de financement adapté.

La mise en place d'un fonds de soutien à la mobilité artistique en Afrique pourrait ainsi servir de catalyseur aux projets artistiques et culturels et pallier le manque de mécanismes de financement adaptés⁴⁷.

7. La recherche et l'innovation : développer des capacités locales en partenariat avec la diaspora et la coopération internationale

Les différentes potentialités de co-développement identifiées nécessitent des capacités élevées dans le domaine de la recherche et l'innovation qui s'appuient sur de l'expertise et de l'innovation produites sur le continent afin de mieux appréhender les besoins et identifier les solutions adaptées.

La recherche doit être organisée à l'échelle régionale pour faire face au défi du manque de connaissances et d'expertise dans les domaines de la technologie, l'agriculture, l'énergie, l'industrie et la santé. Cela consiste, tout d'abord, à articuler la recherche et la technologie avec la mise en œuvre des différentes stratégies régionales afin de disposer de l'expertise nécessaire et mieux faire face aux défis économiques, sanitaire et environnemental.

L'élaboration de programmes de recherche devrait s'appuyer sur la mise en place de partenariats entre les centres d'excellence de recherche des pays comme le Maroc, le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Afrique du Sud, etc., tout en encourageant la spécialisation et la complémentarité à l'échelle régionale. Des financements nécessaires doivent être réservés au niveau des centres de recherche afin de soutenir la mise en place de tels programmes régionaux.

Le développement de partenariats avec les institutions en dehors du continent (programme européen Erasmus+ notamment) devrait être également encouragé afin de bénéficier des acquis et des compétences extérieurs et des financements.

Dans ce sens, la coopération internationale en particulier avec des pays émergents comme la Chine et l'Inde, qui disposent de brevets dans des domaines stratégiques pour l'Afrique (transport propre, énergie alternative, médicaments, vaccins) peut impulser des sauts technologiques et favoriser le développement des capacités internes. La contribution de la diaspora, qui peut intervenir à travers son expertise, mérite également d'être prise en compte dans les processus d'innovation des systèmes d'enseignement.

Cette approche est, dans le contexte actuel de la Covid-19, nécessaire pour fédérer les initiatives de recherche qui sont menées actuellement par différents pays : Maroc, Sénégal, Rwanda, Kenya, Afrique du Sud, pour fabriquer des visières, des masques et la recherche d'un vaccin qui serait produit localement.

L'intégration par l'innovation, dans le sens Maroc-Pays africains et vice-versa pourra se faire en développant des partenariats régionaux ciblant l'émergence de pôles de compétence spécialisés autour de thématiques fédératrices selon les priorités des partenaires africains. Ceci requiert des facilités de circulation et d'échange des doctorants, des chercheurs et des experts ainsi que la levée des fonds financiers nécessaires par des mécanismes de cofinancements ou de coopération internationale. La répartition des pôles de compétences devra tenir compte des impératifs de complémentarité à l'échelle du continent.

47 - A l'exception de certains pays, en l'occurrence l'Égypte et le Nigéria, l'industrie de la culture reste encore marginale en Afrique contrairement à des pays développés, comme la France, où le chiffre d'affaires de cette l'industrie culturelle était de 44,5 milliards d'euros en 2016. Source : Les chiffres clés de l'économie culturelle, 2019.

8. Pour une formation d'excellence régionale reconnue

La formation présente un domaine d'excellence pour le co-développement avec les autres pays d'Afrique et pour apporter des solutions à des défis communs : éducation, mobilité des étudiants, emploi des jeunes dont le nombre des arrivées sur le marché de travail devrait atteindre 30 millions en 2030.

Le continent africain peine aussi à développer et retenir ses élites. La formation supérieure en Afrique reste confrontée à une série de contraintes liées notamment à la qualité de la formation et des ressources humaines, la valeur du diplôme, la compétitivité et l'internationalisation des universités, la qualité de la recherche ainsi que l'adéquation de la formation avec les besoins des marchés.

Or, l'Afrique a besoin de développer ses systèmes d'enseignement supérieur pour soutenir le processus d'intégration régionale et accompagner les stratégies de partenariats qui reposent sur un capital humain local qualifié.

Pour favoriser donc un co-développement dans ce domaine, il est nécessaire de mettre en place des stratégies qui font appel à la coopération régionale et internationale. Cette stratégie pourrait reposer sur les principaux axes suivants :

- L'internationalisation de l'enseignement supérieur⁴⁸ en s'appuyant sur les réseaux régionaux, inter-régionaux et internationaux d'universités et sur les cadres existants les plus pertinents en tenant compte du principe de complémentarité et de spécialisation des économies régionales.
- La facilitation de la mobilité des étudiants et des échanges entre chercheurs et enseignants. Cette facilité doit être élargie aussi aux établissements de formation africains pour pouvoir s'installer dans les espaces régionaux à travers un cadre établi.
- La reconnaissance régionale et réciproque du diplôme afin de renforcer la valeur du diplôme et faciliter la mobilité et la circulation des étudiants en Afrique et à l'international. Elle constitue un élément déterminant dans la quête d'une formation supérieure de qualité ainsi qu'un moyen pour accéder à des emplois qualifiés en Afrique.
- L'investissement dans le recrutement d'enseignants et du personnel académique qualifiés⁴⁹ en Afrique pour améliorer la qualité des systèmes d'enseignement et renforcer la compétitivité des universités. Cet axe revêt également un intérêt stratégique pour satisfaire une demande forte comblée actuellement par des enseignants étrangers et limiter la fuite des enseignants-chercheurs africains qualifiés vers les pays du Nord à la recherche de meilleures conditions économiques.
- La mise en place d'un cadre incitatif pour les enseignants (systèmes de promotion, de formation et d'internationalisation afin de faciliter la circulation des enseignants et établir des exigences et critères de référence reconnus à l'échelle régionale et continentale), pour s'assurer d'une qualité reconnue qui conditionne une formation d'excellence.
- La mise en œuvre d'une offre de formation par la recherche. Elle peut constituer une démarche pertinente pour améliorer les modèles de formation à travers de nouvelles approches pédagogiques et, inversement, d'orienter les questions de recherche vers des sujets proches des enjeux locaux. Pour développer ces formations qui nécessitent des financements

48 - Jane Knight et Hans de Wit (Knight 2005)

49 - A titre d'exemple, l'Agence universitaire de la Francophonie considère qu'un universitaire doit être recruté au niveau du doctorat.

importants⁵⁰ en infrastructures et équipements des laboratoires, il est nécessaire de favoriser l'émergence d'écoles doctorales et soutenir des coopérations régionales en partenariat avec le secteur de l'industrie, à travers des projets d'intérêt commun pour mutualiser les moyens et rendre ainsi plus efficace la recherche.

- La promotion d'un enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques à l'échelle régionale.

Cet axe a pour objet d'améliorer les capacités des établissements pour développer une offre diversifiée de qualité et favoriser les complémentarités régionales et inter-régionales nécessaires pour l'internationalisation des universités.

Pour construire cette complémentarité, il est nécessaire de s'appuyer sur un modèle de partage des compétences et acquis et tenir compte des capacités technologiques et initiatives existantes⁵¹, des besoins en matière de développement économique, des niveaux de spécialisation et des atouts au niveau national et régional.

Ainsi, au Maroc l'industrie automobile constitue un secteur stratégique qui offre des perspectives d'emploi et d'insertion alors qu'en Côte d'Ivoire le développement des filières industrielles intégrées dans le domaine agricole constitue une priorité. Au Gabon et au Congo, les industries pétrolières font appel à des travailleurs étrangers en raison de manque de main d'œuvre qualifiée. Ces besoins de formation pris en compte dans un cadre régional peuvent favoriser une convergence et combler le déficit d'intégration régionale qui découle de la faible diversification des formations au niveau des pays.

Les secteurs économiques tels que l'agronomie, la finance et les technologies de l'information, l'industrie et les infrastructures ainsi que la lutte contre les changements climatiques illustrent parfaitement les domaines pouvant faire l'objet de partenariat pour développer des formations régionales spécialisées.

L'expérience du Réseau des universités des sciences et technologies des pays d'Afrique au sud du Sahara (RUSTA) est à ce titre intéressant à dupliquer pour promouvoir un enseignement spécialisé dans des secteurs stratégiques.

Le développement des synergies :

Il s'agit en l'espèce, de favoriser les synergies entre les universités, les industries, les entreprises, et les centres de réflexion afin de promouvoir des programmes de formation adaptés qui répondent, d'une part, aux besoins de développer des innovations dans des secteurs à forte valeur ajoutée et d'autre part, à des objectifs d'intégration socio-économique à travers des emplois qualifiés et des perspectives d'entrepreneuriat. Cette synergie fournit aussi la possibilité aux établissements de constituer des ressources financières additionnelles pour améliorer la qualité des programmes de formation et l'attractivité des universités.

9. Une intégration par le développement durable

Pour réussir le co-développement au service d'une croissance soutenue et partagée, l'intégration du Maroc en Afrique doit impérativement se faire dans le respect du concept de la durabilité, conformément aux engagements internationaux et à la législation du Maroc ainsi qu'aux directives panafricaines, régionales et nationales.

50 - Possibilités pour l'Afrique de développer ses propres capacités en matière de recherche et d'innovation restent à ce stade très limitées en raison des faibles ressources qui y sont consacrées ne dépassant pas les 0,2% du budget global et de la forte mobilité des chercheurs africains vers les pays du Nord.

51 - A titre d'exemple, l'initiative Triple A (Adaptation de l'Agriculture Africaine) lancée à l'occasion de la COP22, et qui vise à réduire la vulnérabilité de l'Afrique et de son agriculture aux changements climatiques.

En raison de sa triple performance (économique, sociale et environnementale) et son caractère transversal, le concept de la durabilité peut jouer un rôle important dans l'intégration du Maroc en Afrique, soit dans le cadre de programmes d'appui aux différentes politiques publiques africaines et de partage des bonnes pratiques, soit comme facteur pour une territorialisation réussie des différents projets. Le degré d'exemplarité de l'investissement marocain en Afrique dépendra du niveau d'intégration de ce concept de durabilité. De manière globale, il s'agira d'atténuer la pression sur les ressources naturelles et les écosystèmes, ainsi que sur les biens environnementaux en liaison avec le bien-être des populations pour un développement humain durable et une croissance inclusive et résiliente aux changements climatiques. Les actions porteront sur les axes suivants :

- L'intégration dans les programmes de développement du couple « santé et environnement » car en Afrique, 28% des maladies sont liées aux risques environnementaux (diarrhée, infections respiratoires et paludisme représentent 60% des impacts connus de l'environnement sur la santé). La pollution de l'air en Afrique peut être de 10 à 30 fois plus élevée que les limites fixées par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).
- La nécessité de considérer l'eau, comme un bien économique, social et environnemental, et œuvrer à étendre l'accès à l'eau et à l'assainissement à travers une gestion responsable des ressources hydriques, dans le cadre des programmes de co-développement.
- L'importance de lancer, dans les programmes de partenariat autour de l'agriculture et de l'agro-industrie, des mesures pour remédier à la dégradation des terres et des sols africains. En effet, selon la Banque mondiale, les terres et sols de l'Afrique subsaharienne sont les plus dégradés au monde, avec une perte estimée annuellement à environ 68 milliards de dollars. La dégradation des terres affecte les moyens de subsistance de presque 500 millions d'Africains.
- L'intégration des bonnes pratiques pour l'exploitation des ressources naturelles, qui constituent un avantage comparatif pour le continent, en assurant un meilleur partage des bénéfices au service d'un développement humain durable et inclusif.
- L'accélération des programmes de transition énergétique et l'utilisation des énergies propres, notamment pour les projets industriels énergivores.
- La contribution pour l'atteinte des objectifs de l'agenda climat du continent par :
 - La redynamisation des trois priorités pour l'action climatique en Afrique établies lors du Sommet africain sur l'action climatique, tenu en marge de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2016 : la Commission du climat du bassin du Congo et le Fonds bleu du bassin du Congo ; la Commission Climat pour la Région du Sahel (CCSR) et la Commission du climat pour les petits États insulaires (CCSIS) ;
 - La mise en œuvre des engagements pris par le Maroc concernant la réalisation d'études avant la mise en œuvre du plan d'investissement pour le climat avec le soutien du centre de compétences «4C Maroc » sur le changement climatique ;
 - Le développement d'initiatives régionales fédératrices : (i) Côtes et océans sans pollution et plastique ; (ii) exploration de l'énergie bleue en partenariat avec les pays de la façade atlantique.

- L'élaboration d'une charte du tourisme bleu et son adoption à l'échelle régionale. Le développement du tourisme doit continuer à être encadré afin d'aboutir à une forme de tourisme dont la mise en œuvre soit respectueuse de l'environnement et contribue au bien-être des populations locales africaines.
- Le partage d'expérience en s'inspirant particulièrement d'avancées en Afrique en matière de financements innovants dans le cadre de l'économie bleue (cas des Seychelles). Il s'agit spécifiquement de développer des instruments financiers essentiels pour atteindre la résilience au climat et soutenir les mesures d'adaptation et d'atténuation (Blue bond).
- Le renforcement du rôle de la société civile organisée dans le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements climatiques en soutien aux actions de l'UCESA.

4.2. Une intégration érigée parmi les priorités nationales

Cette partie s'articule autour de quatre axes :

1. Au plan stratégique et institutionnel
2. L'intégration régionale et continentale
3. La coopération bilatérale
4. Les outils d'accompagnement

4.2.1. Au plan stratégique et institutionnel

Le premier axe d'ordre stratégique vise à ériger l'intégration régionale du Maroc en Afrique en stratégie claire et prioritaire en s'appuyant sur le co-développement en tant que levier pour réussir une intégration forte et harmonisée qui respecte les bonnes pratiques de la responsabilité sociétale, de l'investissement responsable et le concept du développement durable.

Dans cet axe, qui se base sur quatre piliers que sont (i) le renforcement de la synergie et la cohérence, (ii) la mise en place de mécanisme de suivi et évaluation, (iii) le renforcement de la diplomatie économique, (iv) le renforcement de la présence marocaine au niveau des instances panafricaines, (v) la mise à niveau juridique et institutionnelle et (vi) le renforcement des capacités, il est recommandé de :

- élaborer une stratégie de coopération avec les autres pays africains en concertation entre les secteurs public et privé, basée sur les principes énoncés ci-haut et privilégiant une approche intégrée.
- mettre en place un mécanisme de mise en œuvre et de suivi de cette stratégie (comité stratégique, forum trimestriel, feuille de route, etc.).
- renforcer la diplomatie économique en :
 - intégrant de manière très visible, dans l'agenda diplomatique, les questions d'ordre économique, en particulier l'accompagnement des opérateurs marocains en Afrique ;
 - créant des mécanismes de concertation régulière entre le ministère chargé des affaires étrangères et de la coopération et les représentants du secteur privé (forum annuel, rencontres sectorielles, etc.) ;

- valorisant et professionnalisant la fonction de Conseiller Economique et celle de Conseiller Culturel au niveau des missions diplomatiques du Maroc ;
 - renforçant le rôle et la mission de l'AMCI afin de lui permettre d'intervenir d'une manière coordonnée et adaptée ;
 - renforçant la synergie entre le ministère chargé des affaires étrangères et de la coopération et le ministère chargé de l'industrie, du commerce et de l'économie numérique.
- renforcer la présence marocaine auprès des instances africaines en particulier au niveau de l'UA, la ZLECAf, de l'Agence de développement de l'UA/NEPAD et du Conseil Economique, Social et Culturel de l'UA (ECOSOCC).
 - accélérer la promulgation des textes d'application de la loi '91-14' relative au commerce extérieur, concernant l'encadrement des négociations des accords commerciaux internationaux.
 - renforcer les capacités marocaines du secteur public et privé dans le domaine du commerce extérieur à travers des programmes spécifiques (formation initiale et continue).

4.2.2. L'intégration régionale et continentale

Cet axe a pour objet de renforcer les instruments d'intégration sur le plan régional et continental et d'apporter de la cohérence et de la complémentarité entre différents partenariats existants. Cet axe est articulé autour de cinq piliers que sont la ZLECAf, UMA, CEDEAO et autres CER, le cinquième pilier étant constitué par le hub africain que représente la région de Dakhla-Oued Ed Dahab.

Sur cet axe, il est recommandé de :

Concernant la ZLECAf :

- parachever la ratification de l'accord relatif à la ZLECAf et veiller à une représentation active du Maroc auprès du Secrétariat général de la ZLECAf ;
- créer un comité national public-privé, chargé du suivi et de la mise en œuvre de la ZLECAf ;
- faire aboutir l'étude d'impact relative à l'adhésion du Maroc à la ZLECAf afin de renforcer la position du Maroc dans les négociations en cours sur la mise en œuvre de l'accord.

Concernant l'UMA

- renforcer, en dépit du blocage de l'UMA, les relations économiques, sociales et culturelles avec les pays du Maghreb et développer des coopérations avec d'autres CER.

Concernant la CEDEAO

- faire aboutir l'étude d'impact relative à l'adhésion du Maroc à la CEDEAO en concertation avec le secteur privé et la société civile et la décliner au niveau sectoriel ;
- développer davantage les relations économiques, sociales et culturelles avec les pays d'Afrique de l'Ouest dans la perspective d'une intégration du Maroc à la CEDEAO.

Concernant les autres Communautés Economiques Régionales

- renforcer les liens économiques et culturelles avec les autres CER en particulier avec la EAC, la SADC et la COMESA.

Concernant le Hub-africain

- faire de la Région de Dakhla-Oued Ed Dahab, dans le sens des recommandations du CESE sur le nouveau modèle de développement pour les provinces du Sud, un hub africain en y renforçant les infrastructures de transport, en y créant des plateformes logistiques de commerce avec l'Afrique et en y développant des établissements d'accueil pour la clientèle des pays d'Afrique ;
- créer des chaînes de valeur régionales à forte valeur ajoutée et à forte impact social sur les populations en particulier dans les domaines de l'agro-industrie, le textile, l'industrie automobile, le tourisme, l'enseignement supérieur, l'innovation, l'industrie culturelle et le développement durable.

4.2.3. La coopération bilatérale

Cet axe a pour objectif d'opérationnaliser et de renforcer les instruments de coopération au plan bilatéral. Il vise aussi à améliorer l'efficacité, l'efficience et l'impact des accords établis avec les partenaires africains. La dynamisation des échanges constitue une action-clé de renforcement de la coopération et de l'intégration régionale.

Sur cet axe, il est recommandé de :

- opérationnaliser les conventions commerciales et tarifaires passées avec le Sénégal, le Tchad et la Côte d'Ivoire (établissement et/ou mise à jour des listes des produits concernés) ;
- faire un bilan de l'initiative marocaine envers les 33 pays africains les moins avancés (PMA) et en adapter le contenu dans la perspective d'une plus grande intégration des opérateurs marocains dans les chaînes de valeur africaines faisant appel aux produits exonérés par cet accord ;
- établir des comités mixtes commerciaux avec les pays africains et opérationnaliser ceux établis avec le Tchad, l'Ethiopie et le Ghana et privilégier les chaînes de valeur régionales au niveau de leurs agendas de travail ;
- faire aboutir le projet d'accord de libre-échange avec le Cameroun ;
- faire un bilan régulier de l'impact de chaque accord sur le développement des relations économiques et commerciales du Maroc avec l'ensemble de ses partenaires ;
- associer les opérateurs à la préparation et aux négociations des accords (loi 91-14 relative au commerce extérieur) ;
- vulgariser les accords auprès des opérateurs privés ;
- associer le secteur privé et la société civile aux actions initiées par le Maroc dans le cadre de la coopération bilatérale et aux comités mixtes commerciaux ;
- faire participer les représentants du secteur privé et de la société civile aux actions issues du jumelage des villes africaines.

4.2.4. Les outils d'accompagnement

Le quatrième axe porte sur les actions qui sont de nature transversale dans le domaine économique, social, environnemental et culturel. Il se décline en quatre piliers : (i) la mise en place d'un réseau de transport maritime, aérien et routier efficace et abordable qui doit se faire dans le cadre de stratégies concertées avec les partenaires africains, (ii) la mise en place des meilleurs outils financiers en fonction des besoins et des opportunités afin de faciliter les investissements et co-investissements et assurer la convergence de la réglementation en matière d'appréciation du risque financier, (iii) l'amélioration du droit des affaires, (v) le renforcement des capacités et (vi) le soutien de l'Etat.

a. **La mise en place d'un réseau de transport maritime, aérien et routier efficace et abordable qui doit se faire dans le cadre de stratégies concertées avec les partenaires africains**

Concernant le transport maritime, il est recommandé de :

- développer des liaisons maritimes régulières avec les principaux partenaires du Maroc en priorité les pays de la façade atlantique ;
- exploiter les perspectives de développement logistique grâce au futur projet « Port de Dakhla Atlantique ».

Concernant le transport terrestre, il est recommandé de :

- encourager les professionnels désirant investir dans le transport international routier (TIR) et le transport des voyageurs intra-africains ;
- créer des zones logistiques pour les produits marocains dans les pays africains ayant des échanges importants ou potentiellement importants ;
- accompagner la création de zones logistiques en Afrique sub-saharienne par le transfert de savoir-faire logistique à travers la formation dans les métiers de la logistique ;
- harmoniser le cadre légal et règlementaire dans les domaines des transports à l'échelle des pays de la façade Atlantique.

Concernant le transport aérien, il est recommandé de :

- faire de la RAM un véritable instrument d'intégration du Maroc en Afrique
 - soutenir la RAM pour la mise en place d'une stratégie de développement de son réseau en Afrique en accompagnement aux investisseurs marocains et au développement du tourisme avec les pays d'Afrique : renforcement des liaisons existantes, ouverture de nouvelles destinations, prise de participation dans des compagnies aériennes africaines, alliance avec des compagnies aériennes africaines, etc.
 - renforcer la position de Casablanca en tant que hub entre l'Afrique et d'autres continents tout en améliorant les conditions de transit des voyageurs africains (hébergement et restauration), etc.
 - développer une offre de fret aérien compétitive vers certains pays africains.

b. La mise en place des meilleurs outils financiers en fonction des besoins et des opportunités afin de faciliter les investissements et co-investissements et assurer la convergence de la réglementation en matière d'appréciation du risque financier

A cet égard, il est recommandé de :

- mettre en place un fonds d'investissement public destiné à l'Afrique et servant de levier pour le financement de projets de développement. Ce fonds peut servir à des co-investissements en partenariat avec d'autres fonds (en particulier des fonds arabes) ;
- créer un fonds de garantie soutenu par l'Etat en partenariat avec la Société marocaine d'assurance à l'exportation (SMAEX) et la Caisse Centrale de Garantie (CCG). Ce fonds serait destiné à garantir les investissements réalisés par des acteurs privés marocains et pour les besoins de financement des dépenses de prospection ;
- axer le modèle de développement des banques marocaines sur l'accompagnement des entreprises marocaines dans leurs projets d'investissement en Afrique et sur le financement des projets à dimension régionale contribuant ainsi à rapprocher les acteurs économiques et à densifier les flux de commerce intra-africains ;
- faire évoluer la réglementation et la régulation pour prendre en compte les bouleversements induits par le digital et l'apparition de nouveaux acteurs qui apportent à la fois des solutions nouvelles et des risques nouveaux qu'il faudra savoir maîtriser. Il s'agit d'utiliser les nouvelles technologies pour favoriser les transferts de fonds afin de tenir compte de l'évolution des pratiques en Afrique sub-saharienne, à l'instar de l'utilisation des SMS pour passer des ordres de virement ;
- encourager la signature d'accords régionaux entre organismes financiers régulateurs en vue d'adopter un mécanisme régional d'appréciation du risque souverain des pays africains. L'objectif est de réduire le coût de l'emprunt et favoriser des financements économiquement soutenables ;
- renforcer le rôle de Casa-Finance city (CFC) en tant que pôle financier africain ;
- promouvoir la convergence des dispositifs de régulation et de supervision financière à l'échelle régionale et continentale ainsi que la transparence et l'échange d'informations entre les pays africains ;
- inciter les banques marocaines à renforcer leur engagement social et solidaire à travers la microfinance, le financement de l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, le financement de l'éducation de la santé et du développement durable ;
- renforcer les compétences marocaines sur la finance verte et développer des instruments régionaux avec les autres pays d'Afrique dans ce domaine ;
- privilégier une approche régionale dans l'appréciation du risque qui prend en considération les réalités des pays d'Afrique et leurs besoins en matière de développement durable. Cette appréciation pourrait s'appuyer sur l'approche dite «Internal Ratings-Based» (IRB) qui laisse la liberté aux groupes bancaires internationaux d'apprécier leurs risques souverains sur la base de critères spécifiques et définis.

c. L'amélioration du droit des affaires

Sur ce pilier, il est recommandé de :

- promouvoir l'établissement de reconnaissance communes des normes techniques, sanitaires et phytosanitaires avec les CER afin de faciliter les échanges et les procédures de transit aux frontières ;
- engager un rapprochement avec les normes de l'OHADA, tout en assurant une cohérence avec les normes en cours d'établissement avec l'UE.

d. Le renforcement des capacités

Sur ce pilier, il est recommandé de :

- faciliter la libre circulation des étudiants : le premier niveau repose sur la nécessité d'adopter le principe de facilitation de la libre circulation des étudiants à l'échelle régionale et continentale. Il s'agit d'adopter des mécanismes communs de simplification des politiques de visas pour les étudiants africains, à travers la mise en place de visa étudiants à l'échelle régionale.

Les mesures dans ce sens peuvent concerner des procédures simplifiées permettant de réduire le coût, les délais de traitement de visas et l'allègement des pièces justificatives. Cette mesure, qui gagnerait à être élargie aux professeurs et enseignants chercheurs, doit être accompagnée par des procédures simplifiées et harmonisées pour l'obtention du titre de séjour des étudiants et de permis de travail temporaire.

Dans le cas des diplômés ayant obtenu des titres de docteur ou de master, des facilités peuvent être octroyées pour leur permettre de bénéficier de permis de travail dans le pays d'accueil et renforcer davantage les intégrations économiques entre le pays d'origine et d'accueil.

- encourager le processus de signature et ratification des accords et conventions les plus pertinents en matière de reconnaissance des qualifications à l'échelle régionale et internationale en particulier la Convention d'Arusha et le projet de convention mondiale sur la reconnaissance des qualifications de l'enseignement supérieur de l'UNESCO.
- adhérer aux initiatives régionales tout en assurant la cohérence entre les différentes stratégies. Il s'agit en particulier des programmes de mobilité des étudiants universitaires adoptés par la CEDEAO ainsi qu'au cadre de collaboration entre des institutions membres de l'Association des Universités Africaines (AUA) qui offre des appuis aux programmes d'enseignement, d'apprentissage et de recherche.
- adopter sur le plan national les engagements pris au niveau continental et régional en particulier ceux définis dans le cadre de l'Agenda 2063 en faveur de l'éducation.
- établir des mécanismes communs pour la protection et la reconnaissance mutuelle des diplômes.
- lier l'aide au développement au transfert de savoir-faire et au financement des initiatives en faveur des formations d'excellence régionalisée.

Les pays d'Afrique peuvent ainsi tirer profit des relations économiques et stratégiques avec l'Europe et les pays émergents en particulier la Chine, l'Inde, la Russie et la Turquie pour solliciter un transfert de savoir-faire et un soutien technique et financier aux initiatives de formations d'excellence en Afrique et à la mobilité des étudiants africains.

Une coopération forte dans ce domaine revêt une importance majeure pour assurer une durabilité des impacts attendus des programmes financés dans le cadre de l'aide au développement en Afrique.

- lier le financement de la formation supérieure et du développement du capital humain dans les pays d'Afrique aux recettes tirées des exportations des ressources naturelles non renouvelables.

Il s'agit d'appliquer, selon une approche simple, le principe de « soutenabilité au sens faible⁵² » qui consiste à prélever une partie du rendement du capital naturel non renouvelable pour l'investir dans le capital physique et le capital humain. Spécifiquement, il s'agit dans notre cas d'investir un pourcentage significatif des recettes des exportations des ressources naturelles non renouvelables dans le financement et le développement de formations de qualité ou pour l'accès aux soins au profit de la jeunesse africaine.

e. Le soutien de l'Etat

Il est recommandé, à ce titre, de :

- entreprendre une étude détaillée d'identification de l'offre exportable marocaine (produits et services) vers l'Afrique afin de mieux cibler les actions de promotion et de soutien des exportateurs marocains ;
- identifier les produits et services pouvant être importés par le Maroc dans les autres pays d'Afrique ;
- faire le bilan des mécanismes de soutien à l'export au cours des quinze dernières années ;
- mettre en place un centre d'accompagnement à l'internationalisation des entreprises en particulier pour les PME.

Sa mission pourrait porter sur la mise en place d'un dispositif d'accompagnement approprié à destination des entreprises intéressées par l'investissement en Afrique subsaharienne, afin de mieux connaître les spécificités de marchés ciblés et, partant, adapter leur offre et «business model» en fonction des besoins des pays de destination. Ce centre peut proposer une offre intégrée regroupant à la fois les services publics et privés concernés et des produits de l'Agence Marocaine de Développement des Investissements et des Exportations (AMDIE), de la CCG et de la SMAEX (Pack exportateur).

- encourager des programmes d'innovation devant déboucher sur des pôles de compétences régionaux, spécialisés selon des thématiques d'intérêt commun et complémentaires à l'échelle continentale.

52 - La thèse de la soutenabilité faible considère que les trois types de capitaux (capital matériel, capital humain et capital naturel) qui déterminent la croissance économique et le développement sont substituables. Dès lors, la réduction du capital naturel peut être compensée par un accroissement du capital physique et capital humain.

- faciliter la circulation des personnes par la simplification des procédures de visa pour les hommes d'affaires et les touristes.
- renforcer la coopération et développer les accords conventionnels entre les organismes africains de sécurité sociale dans le but de sauvegarder les droits sociaux des travailleurs et cadres expatriés, favorisant ainsi la mobilité des actifs et de leurs familles, le co-investissement et le développement des chaînes de valeur régionales.

Annexe 1 : liste des organismes auditionnés

Type	Organismes
Institutions publiques	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale Ministre délégué aux Affaires Africaines
	Agence Marocaine de coopération internationale
	Ministère de l'Economise, des Finances et de la Réforme de l'Administration
	Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie Verte et Numérique
	Autorité marocaine de régulation des marchés
	Bank Al Maghrib
	Bourse de Casablanca
	Ministère du Tourisme, Office national marocain du tourisme et Société Marocaine d'Ingénierie Touristique
	Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
	Société nationale du transport et de la logistique
Direction de la Marine Marchande	
Institutions nationales & entreprises publiques	OCP
	RAM
Acteurs économiques	SMAEX
	ASMEX
	CCG
	CGEM, fédérations, entreprises, banques et opérateurs économiques
Centres de recherche et experts	Policy Center for the New South, IRES & experts

<p>Universités & grandes écoles</p>	<p>Association des universités africaines (Ghana), Université Cheikh Anta Diop (Sénégal), Institut national polytechnique Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Ecole Mohammedia des Ingénieurs, École nationale supérieure des mines de Rabat, Université de Mohammed V de Rabat, ESCA & Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE).</p>
<p>Associations & ONG</p>	<p>ASLEM, FICC, Artistes, etc.</p>
<p>CES</p>	<p>UCESA, CES du Bénin, CESEC de Côte d'Ivoire, CESE du Gabon, CESC du Mali, CESE du Sénégal et CES de la RCA</p>
<p>Institutions Internationales</p>	<p>Banque Africaine de Développement (Bureau de Rabat)</p>
	<p>Bureau de la CEA pour l'Afrique du Nord (Bureau de Rabat)</p>
	<p>Bureau de la Banque mondiale à Rabat</p>
	<p>Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture</p>
	<p>Délégation de l'Union européenne à Rabat</p>

Annexe 2 : Liste des membres de la commission chargée des affaires économiques et des projets stratégiques

Abbouh Ahmed
Aguizoul Tarik
Alaoui Mohammed
Azbane Belkady Khalida
Belarbi Larbi
Ben Seddik Fouad
Benlarbi Allal
Bensalah chaqroun Meriem
Benwakrim Latifa
Fikrat Mohammed
Foutat Abdelkarim
Mounir Alaoui Amine
Deguig Abdallah
Kettani Mouncef
Ghannam Ali
Lahlimi Alami Ahmed
Mkika Karima
Mostaghfir Mohamed
Naji Hakima
Ouayach Ahmed
Rachdi Mohammed Bachir
Sijilmassi Tariq
Simou Najat
Ziani Moncef
Berrada Sounni Amine
Lotfi Boujendar

Annexe 3: Experts ayant accompagné la commission

Experts permanents au Conseil	M. Hachim El Ayoubi Mme Yasmina Doukkali
Traducteur	M. Brahim Lassaoui

Conseil Economique, Social et Environnemental

1, angle rues Al Michmich et Addalbout, Secteur 10, Groupe 5
Hay Riad , 10 100 - Rabat - Maroc

Tél. : +212 (0) 538 01 03 00 Fax +212 (0) 538 01 03 50

Email : contact@cese.ma